



The Imaging Phenomics
Company®

Rapport Financier Annuel

31 décembre 2019

Median Technologies SA

SOMMAIRE

PRESENTATION DU GROUPE	- 3 -
A. PRESENTATION GENERALE	- 3 -
B. HISTOIRE DE LA SOCIETE EN DATE	- 5 -
C. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- 5 -
D. HISTORIQUE DES LEVEES DE DE FONDS DEPUIS SON INTRODUCTION	- 7 -
E. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2019	- 8 -
F. HISTORIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS	- 9 -
RAPPORT DE GESTION, RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, ET RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS	- 10 -
A. RAPPORT DE GESTION	- 10 -
B. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	- 19 -
C. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS	- 22 -
COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS	- 24 -
A. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	- 25 -
B. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019	- 26 -
C. FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019	- 27 -
D. PRESENTATION GENERALE	- 27 -
E. NOTES RELATIVES AUX COMPTES INDIVIDUELS	- 28 -
COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORME IFRS	- 36 -
A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	- 37 -
B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE	- 38 -
C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)	- 38 -
D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	- 39 -
E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	- 40 -
F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS	- 41 -
DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES	- 66 -
ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	- 67 -

PRESENTATION DU GROUPE

A. PRESENTATION GENERALE	- 3 -
B. HISTOIRE DE LA SOCIETE EN DATE	- 5 -
C. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- 5 -
D. HISTORIQUE DES LEVEES DE DE FONDS DEPUIS SON INTRODUCTION	- 7 -
E. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2019	- 8 -
F. HISTORIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS	- 9 -

Notre Société se trouve sur la technopole de Sophia Antipolis dans les Alpes Maritimes où nous avons notre siège social. Ce site regroupe la grande majorité de nos équipes, dont l'intégralité des équipes de Recherche et Développement.

Notre Société possède également plusieurs filiales :

- Median Technologies Inc. aux Etats-Unis,
- Median Technologies Hong-Kong Ltd à Hong Kong et,
- Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. en Chine.

A. PRESENTATION GENERALE

Notre mission, notre vision

Depuis 2002, Median Technologies repousse les limites de l'exploitation et de l'analyse des données d'imagerie dans le monde médical avec un focus sur les cancers et les maladies chroniques. Nous développons des solutions d'imagerie innovantes qui font progresser les soins de santé pour tous et ouvre le champ de la médecine prédictive et personnalisée qui est la médecine de demain. Les images médicales révèlent les maladies telles qu'elles sont vraiment, à tous les stades et permettent de suivre leur évolution de manière non-invasive. Exploiter la puissance des images médicales est essentiel pour accélérer l'innovation Clinique, le développement de médicaments et améliorer la prise en charge des patients.

Une société leader en imagerie médicale

Nous délivrons nos solutions et services au niveau mondial.

Nous sommes présents aux Etats Unis, à ce jour le plus grand marché dans le domaine des essais cliniques et celui de la santé, en Europe et également en Asie, une région en pleine croissance sur le marché du développement clinique et de la santé.

Notre structure d'actionariat, qui inclut des actionnaires majeurs chinois, américains, japonais et européens, reflète ce positionnement mondial.

Des solutions d'imagerie médicale innovantes

Median fournit des services d'imagerie innovants pour les essais cliniques en oncologie et intègre dans ses plateformes les dernières avancées de l'intelligence artificielle pour accéder à des informations à ce jour inaccessibles, contenues dans les images médicales.

Nos deux plateformes propriétaires, **iSee®** pour les services d'imagerie dans les essais cliniques et **iBiopsy®** pour des diagnostics non-invasifs basés sur l'imagerie exploitent la puissance des images médicales pour accélérer l'innovation thérapeutique et améliorer la prise en charge des patients atteints de cancers et d'autres maladies chroniques.

Depuis la création de la société, nous avons construit des partenariats de confiance avec des centres médicaux de premier ordre de par le monde et des collaborations stratégiques avec des industries technologiques leaders dans leur domaine au niveau mondial. Nous changeons la donne : en combinant science, technologie, qualité et excellence opérationnelle permet une approche unique de la façon dont les images médicales peuvent contribuer au déploiement de la médecine personnalisée et prédictive et conduire à de meilleurs résultats pour les patients.

Nos valeurs d'entreprise

En tant qu'individus et en tant qu'équipe, nous sommes animés par quatre valeurs d'entreprise qui nous sont essentielles : donner du sens à l'innovation, aider nos clients à atteindre leurs objectifs, mettre la qualité au cœur de notre savoir être et de notre savoir-faire, penser aux patients en premier lieu. Ces valeurs définissent qui nous sommes, ce que nous faisons, la manière dont nous le faisons, et ce à quoi nous aspirons.

Derrière notre technologie, nos équipes

Nous nous efforçons d'appliquer ces valeurs dans nos relations entre collaborateurs dans l'entreprise, dans nos relations avec nos clients et nos partenaires ; ces valeurs sont également centrales pour l'ensemble des solutions que nous développons et des projets sur lesquels nous travaillons. Nous changeons la façon dont les images médicales sont utilisées dans les essais cliniques et dans le soin des patients, nous extrayons les biomarqueurs

d'imagerie les plus avancés avec une haute qualité de façon non-invasive, afin que cela devienne le standard pour le développement de nouvelles thérapies, pour le diagnostic des maladies et le traitement des patients. Dans notre travail au quotidien, il n'y a pas de plus grande satisfaction que de créer une différence qui permet d'aider à sauver ou à améliorer la vie de millions de patients.

Nos équipes dirigeantes et notre conseil d'administration

Notre équipe dirigeante fédère une expertise de calibre mondial, à l'intersection de l'intelligence artificielle, de l'analyse d'images et de la science des données, appliquées aux contextes du soin des patients et du développement de médicaments.

Notre conseil d'administration partage sa vision des secteurs de l'industrie, de la finance, des soins de santé et de la pharmacie afin d'assurer le pilotage stratégique de la société.

Vie financière

Depuis 2011, Median est cotée sur le marché Euronext GROWTH, ISIN FR0011049824, Mnemo ALMDT. Les données boursières ainsi que la répartition du capital au 31 Décembre 2019 sont données en page 8 du présent rapport.

B. HISTOIRE DE LA SOCIETE EN DATE

Année 2002. La société est créée à Sophia Antipolis, France.

Année 2007. L'ensemble des développements réalisés par la société durant ses premières années est intégré dans un portefeuille d'applications cliniques appelées LMS « Lesion Management Solutions ». Les applications sont alors commercialisées en Europe, puis aux Etats-Unis après l'obtention d'autorisations de la FDA (510 K).

Année 2011. La société déploie un ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie (iCRO) et basé sur le cœur technologique des applications LMS.

Année 2016. Voit le démarrage de l'activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénotypique, du Big Data et des technologies de l'intelligence artificielle (IA). Le projet est baptisé iBiopsy®.

Année 2017. Median Technologies poursuit le développement technologique (IA) et la validation scientifique et clinique de sa plateforme de recherche iBiopsy®. La société se déploie à travers ses filiales aux Etats-Unis et en Asie à Hong Kong.

Années 2018 et 2019 - La société renforce son positionnement pour ses activités iCRO au travers de la création de sa filiale Chinoise à Shanghai.

Median réorganise ses activités autour de deux business units :

- **iCRO** pour les services d'imagerie dans les essais cliniques avec sa plateforme iSee® ;
- **iBiopsy®**, plateforme autour de laquelle se concentre les activités scientifiques et le développement logiciel, socle de l'innovation de la Société et pressentie comme son principal vecteur de croissance pour les années futures.

C. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration apporte une expertise clé dans les domaines industriels financiers et stratégiques. Il est dirigé par Oran MUDUROGLU en tant que président

ORAN MUDUROGLU – PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oran MUDUROGLU est Président du Conseil d'Administration de Median Technologies. Avec plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie de la santé, il est une personnalité reconnue des technologies de la santé qui a élaboré avec succès des solutions améliorant la qualité et l'accès aux informations de santé. En 2017-2018, Oran rejoint Verily, en tant que business Leader de l'activité Plateformes de Santé de la société. Avant de rejoindre Verily, Oran a été Directeur Général de Medicalis, acquise en 2017 par Siemens. Il avait précédemment été Directeur Général de la division Health Informatics de Philips Medical Systems. En 1998, il avait co-fondé la société Stentor, dont il a été le Directeur Général jusqu'à son rachat par Philips en 2005. Dans les années 1990, il a été vice-président des ventes et du marketing chez Cemax, une société pionnière dans les domaines de la gestion et la visualisation avancée des images médicales et précédemment chef de produit senior chez Toshiba Medical. Oran Muduroglu est diplômé en sciences de l'Ingénieur du King's College London.

FREDRIK BRAG – DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR

Fredrik BRAG est le directeur général de Median. Il a cofondé la société en 2002 et lui a apporté une expertise de nombreuses années dans le business development, l'organisation des levées de fonds et l'introduction en bourse des sociétés technologiques. Il avait préalablement occupé les fonctions de vice-président de HealthCenter/Focus Imaging, poste dans lequel il s'est constitué une expérience importante dans le domaine de l'imagerie médicale spécialisée et des technologies de l'information et de la communication. Il est diplômé de la Stockholm School of Economics.

OTELLO STAMPACCHIA - ADMINISTRATEUR

Titulaire d'un doctorat en Biologie Moléculaire de l'Université de Genève (Suisse) et d'un doctorat en Biotechnologie, **Otello STAMPACCHIA** a contribué au démarrage des activités d'investissement dans la santé d'Index Securities (aujourd'hui Index Ventures). Il a par la suite rejoint l'équipe finance des entreprises et fusion-acquisition santé pour Goldman Sachs (bureaux de Londres et de NY) puis a été gestionnaire du portefeuille de Lombard Odier Immunology Fund, un fond d'investissement de 3 milliards de dollars ciblant des sociétés publiques et privées du secteur de la santé dans le monde entier. Otello a par la suite été responsable des investissements directs dans le secteur des sciences de la vie chez AlpInvest Partners, un des plus grands gestionnaires d'actifs de capital-investissement au monde où il a également contribué aux Due Diligences des investissements de fonds dans la santé. Otello est associé à Omega Funds depuis 2004.

TIM HAINES - ADMINISTRATEUR

Tim HAINES est associé gérant chez Abingworth et a plus de 25 ans d'expérience de management international dans des sociétés publiques et privées de l'industrie des sciences de la vie. Tim est membre du Conseil d'Administration de plusieurs sociétés faisant partie du portefeuille d'Abingworth. Avant de rejoindre Abingworth en 2005, il a été directeur général d'Astex, une des sociétés du portefeuille de Abingworth. Tim a fait partie de l'équipe d'Astex pendant 5 ans ; sa contribution a été clé pour l'établissement d'Astex en tant qu'une des principales sociétés de biotechnologie en Angleterre. Avant de rejoindre l'équipe d'Astex, Tim a été directeur général de deux divisions de Datascope Corp., une société de technologie médicale cotée. Avant Datascope, il a rempli des fonctions de management dans plusieurs sociétés aux Etats-Unis et en Europe, et a été directeur général de Thackray Inc. et de Baxter UK. Tim est titulaire d'un BSc de l'Université d'Exeter et d'un MBA de l'INSEAD.

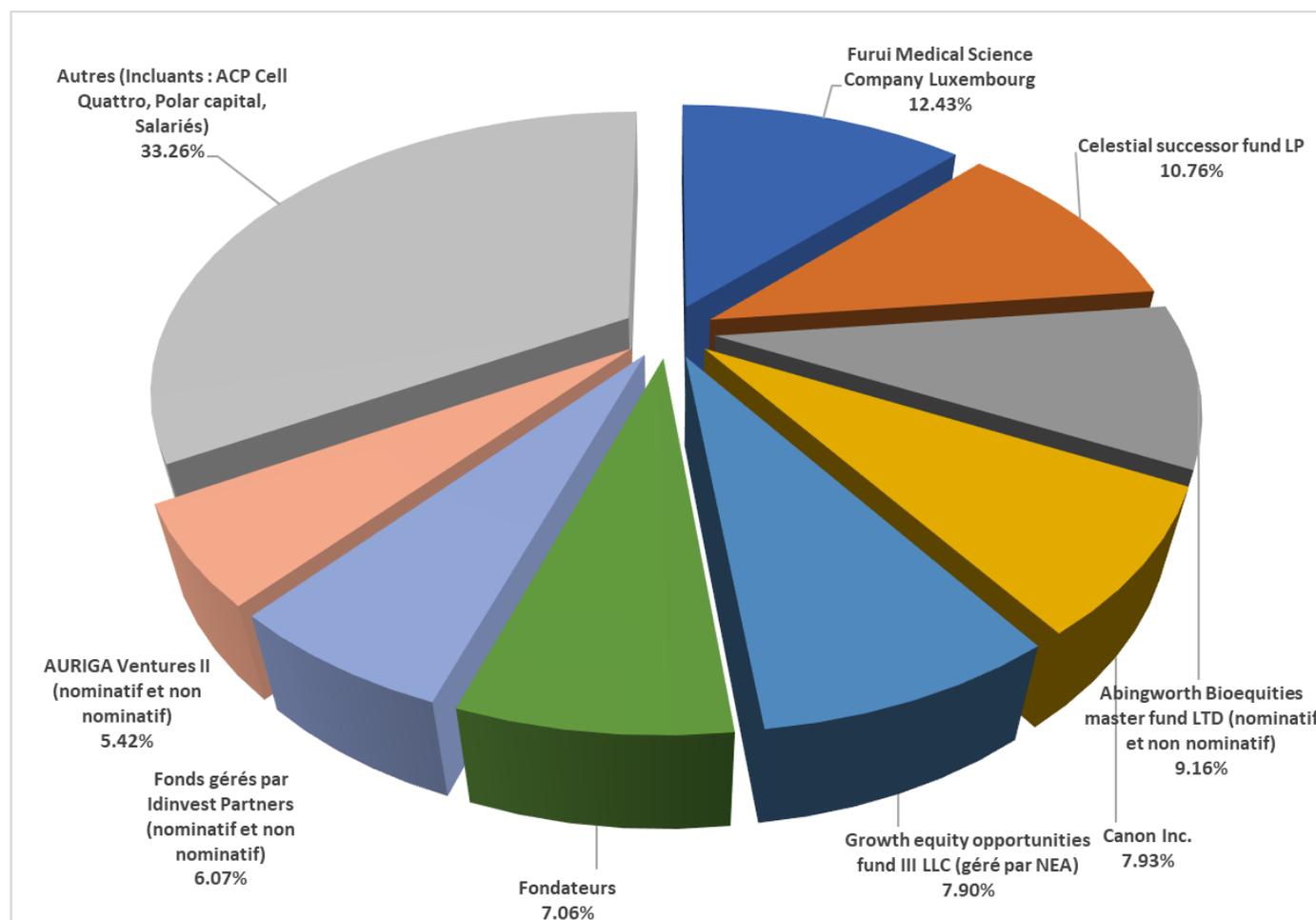
KAPIL DHINGRA - ADMINISTRATEUR

Kapil DHINGRA est à la tête de KAPital Consulting, une société de consulting en santé dont il est le fondateur. Le Dr. Dhingra est également membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés dans le domaine des sciences de la vie, notamment Advanced Accelerator Applications, Exosome Diagnostics Inc., Autolus, and Five Prime, Inc. Par le passé, il a siégé au conseil d'administration de sociétés telles que Biovex, Micromet, Algeta et YM Biosciences qui ont été par la suite acquises par de grands groupes pharmaceutiques. Avant de rejoindre Advanced Accelerator Applications, le Dr. Dhingra a travaillé pendant plus de 25 ans dans le domaine de la recherche et du développement en oncologie, dont 9 ans chez Hoffman-La Roche où il a exercé plusieurs fonctions et a été en particulier Vice-Président, Directeur de la Stratégie pour l'Oncologie et Directeur du Développement Clinique en Oncologie. Avant de rejoindre Hoffman-La Roche, il a été médecin senior de recherche clinique chez Eli Lilly. Avant de commencer sa carrière dans l'industrie, le Dr. Dhingra, en plus de ses fonctions de médecin, a travaillé au M.D. Anderson Cancer Center (Texas) où il a pendant 8 ans poursuivi une carrière en recherche clinique et translationnelle, dans les spécialités de médecine interne et d'oncologie médicale. Le Dr. Dhingra est titulaire d'un diplôme M.B., B.S. (équivalent du diplôme US M.D.) du All India Institute of Medical Sciences de New Delhi, Inde, suivi par un internat en médecine interne au Lincoln Medical and Mental Health Center, New York City, New York et au New York Medical College, Valhalla, New York. Il a été chef de clinique en hématologie/oncologie à l'Emory University School of Medicine, Atlanta, Georgia.

D. HISTORIQUE DES LEVEES DE DE FONDS DEPUIS SON INTRODUCTION

Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474,10 €	
Année 2011	- Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action); - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%); - Emission d' 1 action de préférence de catégorie B .	1 468 336	73 416,80 €	12 012 675,05 €
Année 2012	- Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Deux fonds Communs de Placement pour l'innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles.	84 500	4 225,00 €	821 200,00 €
Année 2013	- Six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action.	132 132	6 606,60 €	1 400 599,20 €
Année 2014	- Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332,10 €	20 018 562,00 €
Année 2015	- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 754 325	87 716,25 €	20 667 943,50 €
Année 2016	- Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 635 363	81 768,15 €	20 629 364,39 €
Année 2017	- Emission d'actions nouvelles suite à l'exercice d'actions gratuites; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	324 123	16 206,15 €	1 313 963,50 €
Année 2018	- Emission d'actions nouvelles suite à l'exercice d'actions gratuites.	152 522	7 626,10 €	- €
	Capital social au 31 Décembre 2019	12 127 425	606 371,25 €	

E. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2019



Sociétés	%	Actions
<i>Furui Medical Science Company Luxembourg</i>	12,43%	1 507 692
<i>Celestial successor fund LP</i>	10,76%	1 304 989
<i>Abingworth Bioequities master fund LTD (nominatif et non nominatif)</i>	9,16%	1 111 111
<i>Canon Inc.</i>	7,93%	961 826
<i>Growth equity opportunities fund III LLC (géré par NEA)</i>	7,90%	958 334
<i>Fondateurs</i>	7,06%	855 970
<i>Fonds gérés par Idivest Partners (nominatif et non nominatif)</i>	6,07%	735 580
<i>AURIGA Ventures II (nominatif et non nominatif)</i>	5,42%	657 894
<i>Autres (Incluants : ACP Cell Quattro, Polar capital, Salariés)</i>	33,26%	4 034 029
Total au 31 Décembre 2019	100%	12 127 425

F. HISTORIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31/12/2018	Nombre de titres attribués en 2019	Nombre de titres annulés / non souscrits sur l'année 2019	Nombre de titres exercés en 2019	Nombre de titres valides et non exercés au 31/12/2019	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	30 000	-	30 000	-	-	-	6,50	-
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	402 582	-	402 582	-	-	-	4,20	-
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	46 450	-	26 450	-	20 000	4 000	6,50	200
BSPCE	1 347 565		1 331 259		479 032	-	459 032	-	20 000	4 000		200
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	11 000	-	11 000	-	-	-	10,00	-
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970	-	3 970	-	-	-	10,00	-
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	-	10 000	-	-	-	10,60	-
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	-	94 516	-	-	94 516	94 516	1,50	4 726
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	-	257 500	-	-	257 500	257 500	1,50	12 875
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	-	33 000	-	-	33 000	33 000	1,50	1 650
Stock Options	800 000		499 986		24 970	385 016	24 970	-	385 016	385 016		19 251
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	1 888 890	-	-	-	1 888 890	944 442	9,00	47 222
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6 000
BSA	2 432 222		2 422 222		2 088 890	-	-	-	2 088 890	1 144 442		57 222
Total	4 579 787		4 253 467		2 592 892	385 016	484 002	-	2 493 906	1 533 458		76 673

Les Bons de souscriptions d'actions

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA-2013"	L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013). Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0.80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013. Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8.04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.	juin-13	décembre-20
"BSA-2014"	L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2.222.222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 56 K€ par l'émission de 1.111.111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0.05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise. En juillet 2015, 111.110 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 55.555 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 777,75 €. En novembre 2017, 222.222 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 111.111 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 5 555,55 €. Il reste 1.888.890 BSA exerçables jusqu'en septembre 2021.	septembre-14	septembre-21
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1.51 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5€ par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30/05/2025.	mai-18	mai-25

RAPPORT DE GESTION, RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, ET RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

A. RAPPORT DE GESTION	- 10 -
B. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	- 19 -
C. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS	- 22 -

A. RAPPORT DE GESTION

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2019 était de douze (12) mois. Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Continuité d'exploitation :

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 5,6 M€ au 31 décembre 2019, de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,4 M€ sur l'année 2020 et de la signature avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un accord de financement d'un montant de 35 M€ (dont le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au premier semestre 2020), la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. A noter que, dans les 15 mois suivant le décaissement de la première tranche, le Groupe devra fournir à la Banque Européenne d'Investissement la preuve qu'une ou plusieurs augmentations de capital ont été réalisées en faveur de la société. Dans le cas où la condition précédente ne serait pas satisfaite, plusieurs cas pourront se présenter :

- ✓ *Augmentations de Capital de moins de 10 millions d'euros - La Banque Européenne d'investissement pourra annuler la portion non décaissée de la tranche A et /ou demander le remboursement anticipé du prêt en cours ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants courus ou en cours.*
- ✓ *Augmentations de Capital comprises entre 10 et 15 millions d'euros - Le taux d'intérêt P1K applicable à la tranche A sera augmenté à 8% et les intérêts seront dus rétroactivement comme si celui-ci avait été de 8% à la date de décaissement et cela jusqu'à ce que les augmentations de capital atteignent le montant de 15 M€. (Le taux actuellement applicable est de 6%).*

Le Groupe est confiant en sa capacité à augmenter son capital, notamment par le biais de levée de fonds sur les marchés. Ce type d'opération a déjà été réalisé avec succès dans le passé. Le Groupe considère ainsi disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes annuels au 31 décembre 2019 selon le principe de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

L'activité **ICRO** a généré 100 % du Chiffre d'affaires de la société sur l'exercice 2019. Celle-ci a continué de se développer en Chine avec la mise en place d'une structure pour la gestion locale de projets et des opérations, permettant un accroissement significatif de la prise de commandes sur l'année 2019. A ce jour une partie importante des services rendus en Chine a été effectuée par les équipes de la Société, malgré le renforcement d'équipes chinoises dédiées. Le processus visant à autonomiser la filiale devrait se poursuivre sur l'année 2020.

L'activité **iBiopsy**® n'a pas généré de revenus sur l'exercice celle-ci étant en phase d'investissement (Logiciel, Clinique et Scientifique) pour de nouveaux produits et services. Avec l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa, Chief Science and Innovation Officer, Median a poursuivi ses investissements de R&D pour sa plateforme d'imagerie phénotypique **iBiopsy**®, en renforçant notablement l'équipe scientifique dans les domaines de l'Intelligence Artificielle et de la science des données, afin de consolider son leadership en imagerie phénotypique.

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élèvent à 5,6M€ au 31 Décembre 2019 contre 12 481 K€ au titre de l'exercice précédent. Les dettes financières de la Société s'élèvent à 2 K€. Le versement du Crédit Impôt Recherche 2018 est intervenu sur le mois de juillet 2019, pour un montant de 1,6 M€.

Durant l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 8 356 K€ contre 6 340 K€ l'exercice précédent, soit une hausse de plus de 31,8%.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions et services à des groupes pharmaceutiques et sociétés de biotechnologie dans le cadre d'essais cliniques en oncologie, ainsi qu'à des institutions de santé telles que des hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques pour la routine clinique.

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 8 772 K€ contre 6 825 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 18 284 K€ contre 23 641 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (9 513) K€ contre (16 816) K€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat financier s'élève à 75 K€ contre 46 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat exceptionnel s'élève à 40 K€ contre (886) K€ au titre de l'exercice précédent ;
- L'exercice se solde par un résultat net comptable de (7 988) K€ contre (16 063) K€ au titre de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2019, la Société compte un effectif moyen de 76 salariés réparti en 34 femmes et 42 hommes.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 292 K€ contre 6 405 K€ au titre de l'exercice précédent. Le montant des charges sociales s'élève à 2 779 K€ euros contre 2 909 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend notamment une charge financière de 35 K€ correspondant à un complément de provision pour dépréciation du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine, Median Technologies, Inc., et une autre de 13 K€ correspondant à un complément de provision pour dépréciation du compte courant que la Société détient dans sa filiale à Hong-Kong, Median Technologies Hong-Kong Limited.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 409 K€ Ce montant est relatif à l'année calendaire 2019.

NOTE 2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 35 M€ a été signé le 18 décembre 2019. Cet accord va permettre d'accélérer encore le programme d'investissement et de recrutement pour **iBiopsy**® sur les prochaines années. Le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au cours du premier semestre 2020. L'activité **ICRO**, entend également poursuivre sa croissance sur l'année 2020, suite aux très nombreux contrats signés et/ou awardés sur l'année 2019.

NOTE 3 PRESENTATION DES COMPTES

a) Comptes Sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

b) Comptes aux normes IFRS

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

NOTE 4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2019, la Société a poursuivi les développements de ses solutions logicielles :

iSee® (iCRO) pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques. Les principaux travaux ont concerné la plateforme logicielle correspondante ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités logicielles permettant de supporter de nouveaux critères d'imagerie pour les essais cliniques ;

iBiospy® : En 2019, l'entreprise a réorienté ses travaux de R&D avec pour objectif de créer des connaissances et un savoir-faire susceptible de répondre aux incertitudes techniques de notre activité. L'équipe s'est organisée en différentes équipes travaillant en parallèle sur des sujets spécifiques et de façon coordonnée pour intégrer les différents modules logiciels dans une plate-forme logicielle unique.

- Une équipe dédiée au travail sur le développement de partenariats cliniques, l'acquisition d'images médicales et leur revue afin de répondre au contrôle qualité,
- Une équipe dédiée aux aspects technologiques relatif à la plateforme de notre solution,

- Et enfin une équipe travaillant sur les algorithmes de traitement d'image médicale et d'intelligence artificielle.

NOTE 5 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposerons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 7 988 K€ au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 52 224 K€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

NOTE 6 AUTRES INFORMATIONS

a) Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Anticipant les mesures de confinement prises par le Gouvernement français le 17 Mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, le Groupe Median Technologies a mis tous ses collaborateurs en télétravail dès le lundi 16 Mars matin en France.

De ce fait, l'ensemble des salariés de Median et de ses différentes sociétés partout dans le monde est depuis cette date en télétravail, les équipes aux Etats Unis et en Chine étant de façon usuelle en télétravail.

Le Groupe est prêt à affronter les défis qu'implique et va impliquer le Covid-19 :

- Depuis de nombreuses années, Median Technologies opère au travers des infrastructures robustes sur le cloud qui sont utilisées quotidiennement pour délivrer les services d'imagerie (iCRO) à ses clients et partenaires à travers le monde. Le plan de continuité des activités de Median Technologies est en place et fonctionne sans interruption depuis le 16 Mars 2020. Le Groupe continue à délivrer ses services et ses opérations d'imagerie comme d'habitude. Pour l'activité iCRO de Median, les chefs de projet, les responsables de sites investigateurs, les responsables

des images, l'équipe qualité et les responsables de compte restent opérationnels disponibles, de la même façon qu'ils le sont dans des conditions normales.

- Les activités de recherche et développement liées à la Business Unit iBiopsy® continuent de se dérouler de façon nominale grâce aux infrastructures de développement mises en place depuis de nombreux mois et utilisées de façon journalière en temps normal.
- Enfin l'ensemble des équipes support (IT, administration, ressources humaines, services financiers, communication et marketing, service juridique) continue d'assurer le meilleur service possible aux deux business units du groupe.

Ainsi que prévu dès fin 2019, le Groupe a demandé le déblocage de la première tranche de son emprunt contractualisé fin 2019 auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Le montant de cette première tranche s'élève à 15 M€, sur le total du prêt de 35 M€. En parallèle, l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement français pendant cette période sont étudiées par les services financiers du Groupe afin d'assurer la continuité du groupe dans les meilleures conditions possibles.

A ce jour, le groupe Median ne peut prématurément pas évaluer les impacts financiers que peut avoir cette crise sur ses activités. Cependant compte tenu de la situation, le groupe revoit cependant ses objectifs de revenus sensiblement à la baisse pour l'année 2020, mais entend cependant poursuivre sa croissance entamée il y a presque 2 ans maintenant.

Le groupe a d'ores et déjà mis en place une politique d'embauche beaucoup plus stricte afin de s'adapter aux mieux à l'évolution de la crise sur ces prochains mois et faire face à l'accroissement prévu de son chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les prises de commande futures, le groupe reste également prudent, même si les chiffres obtenus sur le premier trimestre de l'année 2020, restent en ligne avec ceux fixés en fin d'année dernière.

b) Activités des filiales de la Société

La Société détient la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN TECHNOLOGIES, INC.**, la filiale américaine de la Société (ci-après la « Filiale US »). La Filiale US compte 6 salariés au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de la Filiale US s'est élevé à 1.044 K USD (soit 933 K€). Le chiffre d'affaires de MEDIAN TECHNOLOGIES INC., tout comme l'exercice précédent, provient de la mise en place en 2014 d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale. Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2019 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN TECHNOLOGIES HONG KONG LTD**, la filiale Hongkongaise de la Société (ci-après la « Filiale HK »). La Filiale HK n'a pas de salariés à ce jour et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice.

La Société détient enfin la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (SHANGHAI) CO., LTD**, la filiale Chinoise de la Société (ci-après la « Filiale CN »).

La Filiale CN compte 14 salariés au 31 décembre 2019. Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de la Filiale CN s'est élevé à 8.871 K RMB (soit 1 146 K€). Celui-ci correspond à des refacturations de services réalisées pour Median technologies SA à hauteur de 1.801 K RMB (soit 233 K€).

Le reste du chiffre d'affaires correspond aux contrats signés depuis le 2ème trimestre 2019 directement auprès des clients Chinois du Groupe.

c) Prises de participation au cours de l'exercice

Aucune.

d) Aliénation d'actions et participations croisées

Aucune.

e) Existence de 3 plans de Stocks Options et diverses valeurs mobilières émises – Participation des salariés

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 94.516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A.

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 257.500 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B.

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 33.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-C.

Bénéficiaires	SO 2019-A	SO 2019-B	SO 2019-C	TOTAL
Fredrik BRAG	84 516			84 516
Bernard REYMANN	10 000	32 500		42 500
Nozha BOUJEEEMA		60 000		60 000
Oran MUDUROGLU		50 000		50 000
Yan LIU		35 000		35 000
Nicolas DANO		30 000		30 000
Sophie CAMPAGNO		20 000		20 000
Sebastien GROSSET		9 000		9 000
Jean OLIVIER		9 000		9 000
Emmanuelle LEYGUES		6 000		6 000
Anne-Sophie AUROUX		6 000		6 000
Robin ZHANG			33 000	33 000
Total	94 516	257 500	33 000	385 016

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik BRAG (Directeur Général), Bernard REYMANN, Nicolas DANO, et Fabrice LAMY détenaient au total 5,20 % du capital social au 31 décembre 2019.

Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure en page 9 de ce rapport.

f) Information concernant les commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que votre Commissaire aux Comptes Titulaire est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 K€ dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB dont le mandat de six ans court jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020.

g) Conséquences sociales et environnementales de la société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 76 salariés. Au 31 décembre 2019, la Société comptait 85 salariés.

h) Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 41 K€, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 28 %, ressort à 12 K€.

i) Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune nouvelle convention n'a donné lieu à la procédure prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sans modification.

Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;

Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;

Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

j) Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice

En application des articles D.441-4 et L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Page -17-).

k) Tableau des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (Page -18-).

l) Détention du capital social (Art. L. 233-13 du code de commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce (Page -18-).

m) Opérations sur titres des dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Attribution de 94.516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A

94.516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	SO 2019-A
Fredrik BRAG	84 516
Bernard REYMANN	10 000
Total	94 516

Monsieur Fredrik BRAG, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 21.129 actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A (soit 25 % des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A attribuées) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Attribution de 82.500 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B

82.500 options de souscription d'actions pour les bénéficiaires suivants ainsi que suit :

Bénéficiaires	SO 2019-B
Oran MUDUROGLU	50 000
Bernard REYMANN	32 500
Total	82 500

Monsieur Oran MUDUROGLU, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 12.500 actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B (soit 25 % des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B attribuées) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

n) Programme de rachats des actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019, le nombre des actions achetées et vendues par application de l'article L.225-209 du Code de commerce a été, respectivement, de 129.054 actions et 156.230 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 1,68 euros et 2,14 euros. Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 22.458 titres.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 41 K€, soit une valeur unitaire de 1,83 euros.

Leur valeur nominale était de 0,05 euro. Elles représentent 0,19 % du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2019 était de 1,97 euro.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2019.

o) Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 141 K€
- 22.458 titres

p) Informations sur les zones géographiques

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
CA France	999	518	481
CA USA/Canada	2 693	3 184	(491)
CA UK	661	1 240	(579)
CA Chine	3 337	674	2 663
CA Autres exportations	667	725	(58)
Total	8 357	6 340	2 017

q) Facteurs de risques spécifiques

Risques particuliers liés à l'activité

Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs. Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société notamment de sa filiale chinoise dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques Clients

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

Risques juridiques et réglementaires

Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède.

Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la

Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays. Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives. La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017. En 2019, la qualité des services a été validée par Le succès de 12 audits clients et d'un audit FDA (Food and Drug Administration) sur une phase III majeure d'un laboratoire pharmaceutique membre du Top 3.

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic. Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

DECOMPOSITION DES DELAIS DE PAIEMENTS

	Article D.441.I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						32						51
Montant total des factures concernées TTC	0	239	62	10	15	326	0	401	507	171	48	1 127
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0	2,76%	0,72%	0,12%	0,17%	3,77%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							0%	5%	6%	2%	1%	13%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						27
Montant total des factures exclues TTC						0						655
(C) Délais de paiement de références utilisés (article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels : 30 jours						Délais contractuels : 30 jours

ETAT DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Résultat des 5 derniers exercices (En milliers d'euros)	Périodes Durée de l'exercice	12/31/2019 12 mois	12/31/2018 12 mois	12/31/2017 12 mois	12/31/2016 12 mois	12/31/2015 12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social		606	606	599	583	501
b) Nombre d'actions émises *		12,127,425	12,127,425	11,974,903	11,650,780	10,016,117
II- Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		8,357	6,340	7,686	6,353	3 885
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions		-9,348	-17,069	-16,226	-8,266	-6,003
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)		-1,409	-1,592	-1,340	-1,064	-859
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions		-7,939	-15,477	-14,886	-7,202	-5,145
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions		-7,988	-16,063	-15,089	-7,746	-5,337
f) Montants des bénéfices distribués		-	-	-	-	-
g) Participation des salariés		-	-	-	-	-
III- Résultat des opérations réduit à une seule action						
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *		-0.65 €	-1.28 €	-1.24 €	-0.62 €	-0.51 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *		-0.66 €	-1.32 €	-1.26 €	-0.66 €	-0.53 €
c) Dividende versé à chaque action *		-	-	-	-	-
IV- Personnel						
a) Nombre de salariés (effectifs moyens) *		76	83	84	74	54
b) Montant de la masse salariale		6,292	6,405	6,469	4,595	3,772
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		2,779	2,909	3,006	2,123	1,705

* Montants non en milliers d'euros

IDENTITES DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (Article L.233-13)

IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)	31/12/2019	31/12/2018
Personnes Physiques		
Néant	Néant	Néant
Personnes Morales		
Furui Medical Science Company Luxembourg	12,43 % soit plus d'un dixième	12,43 % soit plus d'un dixième
Celestial sucesor Fund L.P.	10,76 % soit plus d'un dixième	10,76 % soit plus d'un dixième
Abingworth Bioequities master fund Ltd	9,16 % soit plus du vingtième	9,16 % soit plus du vingtième
Canon Inc.	7,93 % soit plus du vingtième	7,93 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	7,90 % soit plus du vingtième	7,90 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	5,42 % soit plus du vingtième	5,42 % soit plus du vingtième

B. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

NOTE 1 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration a, par décision en date du 10 avril 2019, décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a ainsi décidé de nommer Monsieur Oran MUDUROGLU en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Fredrik BRAG en qualité de Directeur Général. En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions.

Toutefois, le conseil d'administration devra prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président. Ces modalités n'ont pas été modifiées. Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

NOTE 2 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
Monsieur Fredrik BRAG	
Median Technologies SA	Directeur Général
Median Technologies Inc.	Président Directeur Général
Median Technologies Hong-Kong Ltd.	Administrateur
Median Medical Technology (Shanghai) Co., LTD	Administrateur
Monsieur Oran MUDUROGLU	
Median Technologies SA	Président Conseil d'Administration
Helus	Président Directeur Général

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
Monsieur Otello STAMPACCHIA	
Median Technologies SA	Administrateur
Replimune LTD	Administrateur
Novation Bio Inc.	Administrateur
Kronos Bio Inc.	Administrateur
Morphic Therapeutic	Administrateur
Monsieur Kapil DINGHRA	
Median Technologies SA	Administrateur
Five Prime Inc.	Administrateur
Replimune Inc.	Administrateur
Autolus	Administrateur
Monsieur Tim HAINES	
Median Technologies SA	Administrateur
Abingworth LLP	Membre
Abingworth Bioventures V GP Limited	Administrateur
Abingworth Bioventures GP Limited	Administrateur
Abingworth CCD GP Limited	Administrateur
Abingworth Second Partner Limited	Administrateur
Chroma Therapeutics Limited	Administrateur
Aimim Limited	Administrateur
GammaDelta Therapeutics Limited	Administrateur
Adaptate Therapeutics	Administrateur

Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2019 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 400 K€. Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2019 décidée par le Conseil d'Administration sur la base de la recommandation du Comité de Rémunération s'élève à 240 K€ et sera versée sur l'exercice 2020.

Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2019, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 80 K€ au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2018. Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2019 s'est élevé, le concernant, à 18 K€. Monsieur BRAG bénéficie également d'un véhicule de fonction depuis le second semestre 2018.

Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société, a perçu au titre de l'exercice 2019 une rémunération brute de 9 K€.

Messieurs Oran MUDUROGLU et Kapil DHINGRA, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2019, au titre de l'exercice 2018, des jetons de présence d'un montant de 50 K€ chacun. Nous vous précisons qu'au titre du

versement de ces jetons de présence, la Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 15 K€.

NOTE 3 CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

a) Contrat de consulting conclu début 2019 avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc.

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;

Objet de la convention : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société, est un expert reconnu en technologies de la santé et plus particulièrement des systèmes de gestion des images médicales fournit des prestations de conseil à Median Technologies, Inc., filiale américaine de la Société ;

Modalités : Monsieur Oran MUDUROGLU fournit des conseils tant cliniques que commerciaux afin de soutenir la stratégie en matière de développement commercial avec les clients et prospects ;

Durée de la convention : Durée déterminée ayant pris fin le 31 décembre 2019, étant néanmoins précisé qu'un contrat de la même nature a été conclu au titre de l'exercice en cours.

b) Contrat de consulting conclu le 1er Juin 2018 entre KAPITAL CONSULTING LLC et la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc.

Dirigeant concerné : Monsieur Kapil DHINGRA, Administrateur de la Société ;

Objet de la convention : Monsieur Kapil DHINGRA, membre du Conseil d'Administration de la Société, fournit des prestations d'expert-conseil dans le domaine clinique aux sociétés du groupe MEDIAN ;

Durée de la convention : Le Conseil d'Administration a constaté que cette convention était arrivée à échéance le 31 mai 2019. Néanmoins un contrat de la même nature a été conclu au titre de l'exercice en cours.

c) Convention s'étant poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sans modification

Stock-options attribuées à un administrateur de la Société

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;

Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;

Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

NOTE 4 TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en page 21.

ÉTAT DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
AGE 26/06/2019 – 13^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	500 000 €	18 mois	Non utilisée
AGE 26/06/2019 – 14^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public</i>	500 000 €	18 mois	Non utilisée
AGE 26/06/2019 – 15^{ème} résolution <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier</i>	Limite légale – article L.225-136 3°) du code de commerce	18 mois	Non utilisée
AGE 26/06/2019 – 16^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	-Limite de 15% de l'émission initiale	18 mois	Non utilisée
AGE 26/06/2019 – 18^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce</i>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois	utilisation partielle par le CA du 12/03/2020
AGE 26/06/2019 – 19^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce</i>	500 000 Actions nouvelles	38 mois	utilisation partielle par le CA du 16/01/2020 et du 27/06/2019

C. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

NOTE 1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Fredrik BRAG, Administrateur,
- Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur,
- Monsieur Tim HAINES, Administrateur,
- Monsieur Kapil DINGHRA, Administrateur.

Pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019.

Par ailleurs, nous vous informons que le mandat de :

- Monsieur Oran MUDUROGLU,
- Monsieur Fredrik BRAG,
- Monsieur Kapil DINGHRA.

Arrivent à expiration lors de la présente Assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler les mandats de Messieurs Oran MUDUROGLU, Fredrik BRAG et Kapil DINGHRA comme administrateurs de la Société, conformément à l'article 11 des statuts, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Messieurs Oran MUDUROGLU, Fredrik BRAG et Kapil DINGHRA ayant fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions d'Administrateurs et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nous vous indiquons également que Monsieur Otello STAMPACCHIA a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société par un courrier en date du 13 novembre 2019 prenant effet le 16 janvier 2020 et que le Conseil d'Administration a pris acte de cette démission.

Nous vous proposons de nommer comme administrateur de la Société, conformément à l'article 11 des statuts, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le candidat suivant, lequel a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice Monsieur Oern STUGE, citoyen Norvégien né le 16 Novembre 1954 à Oslo, en Norvège.

Monsieur Oern STUGE détient un mandat d'administrateur au sein des sociétés suivantes :

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
Monsieur Oern STUGE	
Mainstay Medical Ltd.	Président Conseil d'Administration
Phagenesis Ltd.	Président Conseil d'Administration
Summit Medical Ltd.	Président Conseil d'Administration
Pulmonx Inc.	Administrateur
GI Dynamics Inc.	Administrateur
Lumenis Inc.	Administrateur
Balt SAS	Vice Président Conseil d'Administration
Echosens SA	Observateur au Conseil d'administration

NOTE 2 FIXATION DE LA REMUNERATION AU TITRE DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de fixer à 150 K€ le montant maximum global de la rémunération au titre des fonctions d'administrateur, à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2020, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

**NOTE 3 AUTORISATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D' ACTIONS
DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-209 DU
CODE DE COMMERCE**

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à quinze (15) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 15 euros, s'élèverait à 18.191 K€, sur le fondement du capital au 09 Avril 2020.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- De permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2 juillet 2018 ;
- De mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- De les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale. Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet. Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

A. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	- 25 -
B. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019.....	- 26 -
C. FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019	- 27 -
D. PRESENTATION GENERALE	- 27 -
E. NOTES RELATIVES AUX COMPTES INDIVIDUELS	- 28 -

Continuité d'exploitation :

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 5,6 M€ au 31 décembre 2019, de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,4 M€ sur l'année 2020 et de la signature avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un accord de financement d'un montant de 35 M€ (dont le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au premier semestre 2020), la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. A noter que, dans les 15 mois suivant le décaissement de la première tranche, le Groupe devra fournir à la Banque Européenne d'Investissement la preuve qu'une ou plusieurs augmentations de capital ont été réalisées en faveur de la société. Dans le cas où la condition précédente ne serait pas satisfaite, plusieurs cas pourront se présenter :

- ✓ Augmentations de Capital de moins de 10 millions d'euros - La Banque Européenne d'investissement pourra annuler la portion non décaissée de la tranche A et /ou demander le remboursement anticipé du prêt en cours ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants courus ou en cours.
- ✓ Augmentations de Capital comprises entre 10 et 15 millions d'euros - Le taux d'intérêt P1K applicable à la tranche A sera augmenté à 8% et les intérêts seront dus rétroactivement comme si celui-ci avait été de 8% à la date de décaissement et cela jusqu'à ce que les augmentations de capital atteignent le montant de 15 M€. (Le taux actuellement applicable est de 6%).

Le Groupe est confiant en sa capacité à augmenter son capital, notamment par le biais de levée de fonds sur les marchés. Ce type d'opération a déjà été réalisé avec succès dans le passé. Le Groupe considère ainsi disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes annuels au 31 décembre 2019 selon le principe de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

A. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	2	21	93
Immobilisations corporelles	3	402	482
Immobilisations financières	4	469	433
Total immobilisations		892	1 008
Stocks		-	-
Avances versées sur commande		-	30
Créances clients	5	2 791	2 067
Autres créances	5	2 099	2 076
Trésorerie	6	5 649	12 481
Total actif circulant		10 538	16 654
Divers actifs	7	549	437
TOTAL DES ACTIFS		11 979	18 098
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital et prime d'émission		53 933	53 933
Reserves		-	-
Report à nouveau		(44 235)	(28 172)
Résultat net	21	(7 988)	(16 063)
Capitaux propres	8	1 709	9 697
Autres fonds propres		-	-
Provisions	9	372	588
Autres		2	3
Dettes financières	10	2	3
Avances et Acomptes reçus sur commandes	11	5 462	4 634
Dettes fournisseurs	11	1 618	944
Dettes fiscales et sociales	11	2 571	1 911
Autres dettes	11	240	290
Autres dettes		9 891	7 780
Divers Passifs	12	4	30
TOTAL DES PASSIFS		11 979	18 098

B. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	13	8 357	6 340
Autres produits	14	415	485
Produits d'exploitation		8 772	6 825
Achats consommés		-	9
Autres achats et charges externes	15	8 019	12 842
Impôts et taxes		307	271
Salaires et charges	17	9 071	9 314
Dotations d'exploitation		294	620
Autres charges		593	586
Charges d'exploitation		18 284	23 641
Résultat d'exploitation		(9 513)	(16 816)
Résultat financier	18	75	46
Résultat courant		(9 438)	(16 770)
Résultat exceptionnel	19	40	(886)
Impôt sur les bénéfices	20	1 409	1 592
RESULTAT NET	21	(7 988)	(16 063)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		8 331	6 167
<i>Chiffre d'affaires iBiopsy</i>		-	63
<i>Chiffre d'affaires radio et tests compagnons</i>		26	110

C. FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
RESULTAT NET*		(7 988)	(16 063)
Amortissements	2,3,4	50	587
Variation du BFR d'exploitation		1 482	20
Autres		72	14
Flux net de trésorerie lié à l'activité		(6 384)	(15 442)
Acquisitions	2,3,4	(144)	(117)
Variation du BFR hors exploitation		-	-
Autres		(112)	-
Flux net de trésorerie lié à l'investissement		(256)	(117)
Emission d'emprunts		-	-
Frais Emission d'emprunts		(192)	-
Compte-courant d'actionnaires		-	-
Augmentation de capital	8	-	181
Autres		1	-
Flux net de trésorerie lié au financement		(191)	181
VARIATION DE LA TRESORERIE	6	(6 831)	(15 378)
Trésorerie à l'ouverture	6	12 481	27 859
Trésorerie à la clôture	6	5 649	12 481
* Dont Crédit d'impôt recherche:	20	1 409	1 592

D. PRESENTATION GENERALE

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

La société a son siège au 1800, route des crêtes à Valbonne et est cotée à la Bourse de Paris sur Euronext Growth (anciennement Alternext).

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 s'élève à 11 979 K€.

Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 7 988 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

E. NOTES RELATIVES AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

b) Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable

d) Conversions des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

e) Engagements de Retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

f) Comptabilisation des frais d'émission d'emprunts

La société disposait d'un choix de méthode pour la comptabilisation des frais d'émissions d'emprunts. Median Technologies a opté pour une comptabilisation à l'actif (PCG Art 833 -2/1, 832 -2/1). Les frais d'émissions seront étalés sur la durée de l'emprunt. Il s'agit des Frais bancaires ainsi que des honoraires des prestataires extérieurs.

g) Reconnaissance de Revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services réalisées à destination des sociétés pharmaceutiques, est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des travaux.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2019
Logiciels R&D	811	-	-	(38)	773
Logiciels hors R&D	296	-	-	-	296
Licences	33	-	-	-	33
Logiciels Big Data	14	-	-	-	14
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	1 154	-	-	(38)	1 115

AMORTISSEMENTS (En milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2019
Logiciels R&D	(778)	(22)	-	38	(761)
Logiciels hors R&D	(239)	(47)	-	-	(286)
Licences	(31)	(2)	-	-	(33)
Logiciels Big Data	(14)	-	-	-	(14)
Total	(1 061)	(71)	-	38	(1 094)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 21 K€ au 31 Décembre 2019.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2019
Agencement sur sol d'autrui	94	11	-	-	105
Installations générales, agencement	47	1	-	-	49
Matériel de transport	14	-	-	-	14
Matériel informatique R&D	276	21	-	(171)	126
Matériel informatique hors R&D	942	107	-	(208)	841
Mobilier	65	2	-	-	67
Total	1 438	144	-	(380)	1 200

Amortissements (En milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2019
Agencement sur sol d'autrui	(67)	(5)	-	-	(72)
Installations générales, agencement aménagement	(21)	(4)	-	-	(25)
Matériel de transport	(14)	-	-	-	(14)
Matériel informatique R&D	(219)	(31)	-	171	(77)
Matériel informatique hors R&D	(591)	(180)	-	208	(563)
Mobilier	(44)	(3)	-	-	(48)
Total	(955)	(223)	-	379	(799)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 402 K€ au 31 Décembre 2019.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations et Provisions

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Titres de Participation	93	93	-
Autres titres Immobilisés	40	157	(117)
Prêts	138	112	27
Autres immobilisations financières	207	158	49
Total	478	521	(41)

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Titres de Participation	(10)	(10)	-
Autres titres Immobilisés	-	(77)	77
Total	(10)	(87)	77

Les variations sur la période concernent les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31 Décembre 2019 et sont les suivantes :

- 22 458 actions propres pour un coût d'achat de 41 K€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2019.
- Aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2019.
- Les espèces mobilisées et indisponibles s'élèvent à 141 K€.

b) Titres de filiales et participations

Sociétés (filiales +50%) (En milliers)	Capitaux propres au 31/12/2019	% Capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
MEDIAN Technologies Inc.	-\$5 072	100%	\$10	\$1 044	\$187	-
MEDIAN Technologies Hk.	-HK\$420	100%	HK\$10	HK\$0	-HK\$92	-
MEDIAN Medical Technology Shanghai Co. Ltd	\$1 026	100%	\$671	8 871	355	-

c) Entreprises liées

(en milliers d'euros)	Entreprises avec	
	Entreprises liées	lesquelles la Société à un lien de participation
Participations financières	93	-
Provision sur titres de participation	(10)	-
Autres créances : C/C € - Median Technologies Inc.	3 690	-
Autres créances : C/C \$ - Median Technologies Inc.	705	-
Autres créances : C/C Hk - Median Technologies Hong-Kong	51	-
Provision sur Compte courant	(4 446)	-
Dettes fournisseurs	(42)	-
Créances fournisseurs	147	-
Créances clients	230	-

Notons que les comptes courants et les titres de participation des filiales Median Technologies Inc. et Median Technologies Hong-Kong font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%. Aucune provision n'a été constatée sur les titres de Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd au 31 décembre 2019. La société est actuellement en phase de croissance pour répondre au fort développement de l'activité en Chine.

NOTE 5 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

a) Classement par échéances

Etat des créances (En milliers d'euros)	31/12/2019		
	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances clients et comptes rattachés	3 060	3 060	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Organismes sociaux	-	-	
Organismes Etat	1 879	1 879	
Groupes et Associés	4 446	-	4 446
Débiteurs divers	17	17	
Total Brut	9 403	4 957	4 446
Créances clients et comptes rattachés (Provisions)	(270)		
Groupes et Associés (Provision)	(4 446)		
Total	4 687		

b) Les créances de l'Etat

Elles s'élèvent à 1 879 K€ et comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2019 d'un montant de 1 409 K€.
- Une demande de remboursement de TVA de 120 K€ et 251 K€ de créances TVA.
- 7 K€ de dégrèvement de Cotisation foncière des entreprises.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaires.

c) Les produits à recevoir

Produits à recevoir (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Clients, facture à établir	117	64	54
Organismes sociaux	-	61	(61)
Rabais, remises et ristournes à obtenir	2	53	(51)
Intérêts courus	2	7	(4)
Autres	7	8	(1)
Total	129	192	(63)

Les autres produits à recevoir correspondent au dégrèvement de cotisation foncière des entreprises comptabilisé au 31 décembre 2019. L'arrêt du CICE sur 2019, fait qu'il n'y a plus de remboursement à attendre au titre des organismes sociaux.

NOTE 6 TRESORERIE

Elle concerne six comptes courants bancaires pour un montant de 5 646 K€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 2 K€.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts courus à recevoir	2	7	(4)
Comptes à terme	-	-	-
Disponibilités	5 646	12 475	(6 828)
Total	5 649	12 481	(6 833)

Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

NOTE 7 DIVERS ACTIFS

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 549 K€ au 31 Décembre 2019 et concernent principalement des charges d'exploitation. Le montant au 31 décembre 2018 s'élevait à 437 K€.

Actifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Charges constatées d'avance	549	437	113
Total	549	437	113

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES

a) Tableau de variation des capitaux propres

Le capital de la Société est composé de 12.127.425 actions réparties entre :

- 12.104.224 **actions ordinaires** de 0,05 € de valeur nominale,
- 23.200 actions de préférence de **catégorie E** de 0,05 € de valeur et,
- 1 action de préférence de **catégorie B** de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires. L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres (En milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Capital	606	-	-	606
Primes d'émission, réserves	53 065	-	-	53 065
BSA 2009	16	-	-	16
BSA 2013	64	-	-	64
BSA 2018	181	-	-	181
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	(28 172)	(16 063)	-	(44 235)
Resultat	(16 063)	(7 988)	16 063	(7 988)
Total	9 697	(24 052)	16 063	1 709

b) Les mouvements de l'exercice

Aucun mouvement n'est intervenu au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

c) Nouveaux instruments financiers 2019

Les informations concernant les nouveaux instruments financiers sont présentées en page - 31 - de ce rapport.

NOTE 9 PROVISIONS

a) Le tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (En milliers d'euros)	31/12/2018	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	12/31/2019
Provision pour risques (a)	60	-	(18)	(42)	-
Provision pour perte de change (b)	5	10	(5)	-	10
Provision pour charges (c)	453	-	-	(91)	362
Autres provision pour risques (d)	71	-	(14)	(57)	-
Total	588	10	(36)	(189)	372

a) La provision pour risque de l'exercice 2018 a été reprise sur l'exercice. Pas de nouvelle provision comptabilisée sur la période.

b) Une provision pour perte de change de 10 K€ a été comptabilisée.

c) Une diminution de la provision des indemnités de départ en retraite a été constatée au 31 décembre 2019.

d) La provision pour charge relative aux frais accordés aux salariés licenciés pour motif économique dans le cadre de leur reconversion a été totalement reprise au 31 décembre 2019.

b) Provisions pour charges – Engagements pris en matière de retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Provisions pour engagement de retraite (En milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 décembre 2019	362	-	362

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2019	31/12/2018
Moins de 25 ans	24,00%	16,00%
25-29 ans	24,00%	9,00%
30-34 ans	10,00%	5,00%
35-39 ans	11,00%	4,00%
40-44 ans	7,00%	3,00%
45-49 ans	6,00%	2,25%
50-54 ans	4,00%	1,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,85%	1,60%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	2,50%
Dont Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-Fm 2008-2010	INSEE T68-Fm 2008-2010
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 453 K€.

NOTE 10 DETTES FINANCIERES

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2019
Dettes financières	3	2	(3)	2
Total	3	2	(3)	2

A moins d'un an	2
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

NOTE 11 AUTRES DETTES

a) Etat des dettes

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2019	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	1 588	1 588	-
Personnel et comptes rattachés	1 379	1 379	-
Organismes sociaux	1 035	1 035	-
Organismes Etat	156	156	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	13	-
Autres dettes	227	227	-
Total	4 399	4 399	-

b) Les charges à payer

Charges à payer (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617	529	88
Intérêts courus à payer	2	3	(1)
Organismes sociaux	2 094	1 506	588
Organismes Etat	19	12	7
Autres charges à payer	150	150	-
Total	2 883	2 200	683

c) Les avances et acomptes reçus sur commandes

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élevaient à 5 462 K€ au 31 décembre 2019 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (Advance Payment). Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation).

Au 31 décembre, un montant de 1 074 K€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

d) Les écarts de conversion passif

Un écart de conversion passif a été comptabilisé pour un montant de 30 K€. Il concerne des dettes fournisseurs et des créances clients en monnaie étrangère. Ces dettes et créances en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 12 DIVERS PASSIFS

a) Les produits constatés d'avances

Passifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Produits constatés d'avance	4	30	(26)
Total	4	30	(26)
A moins d'un an	4	-	4
Entre 1 et 5 ans	0	-	0
A plus de 5 ans	0	-	0

Les produits constatés d'avance s'élevaient à 4 K€ et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31 Décembre 2019.

NOTE 13 CHIFFRES D’AFFAIRES

Le chiffre d’affaires prestations de services à destination de l’industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l’exécution et de l’avancement des prestations.

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Prestations de services	8 352	6 332	2 019
Ventes de licences	5	7	(2)
Ventes de marchandises	-	1	(1)
Total	8 357	6 340	2 016

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
CA France	999	518	482
CA USA/CANADA	2 692	3 184	(491)
CA UK	661	1 240	(579)
CA Chine	3 337	674	2 663
CA Autres exportations	667	725	(58)
Total	8 357	6 340	2 016

NOTE 14 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent essentiellement à :

- 192 K€ concernent des frais à étaler dans le cadre du financement auprès de la banque Européenne d’Investissement (BEI).
- 49 K€ relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation).
- 80 K€ relatifs à des gains de change sur dettes & créances commerciales.

NOTE 15 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et charges externes s’élèvent au 31 décembre 2019, à 8 019 K€ contre 12 842 K€ au 31 décembre 2018. La variation de charges de 4 823 K€ s’explique essentiellement par :

- La diminution des prestations facturées par la filiale US à hauteur de 3 452 K€ ;
- L’arrêt des prestations liées au CTMS et la diminution des charges liées aux projets pharmaceutiques pour un montant de 343 K€ ;
- La diminution des charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 745 K€ ;

- La diminution du recours à du personnel intérimaire pour un montant de 422 K€.

NOTE 16 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d’impôt recherche s’élèvent à 4 698 K€, à comparer avec les charges d’exploitation de la période de 18 338 K€.

NOTE 17 CHARGES DE PERSONNEL

Charges de Personnel (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires et Traitements	6 292	6 405	(113)
Charges Sociales	2 779	2 909	(130)
Total	9 071	9 314	(243)

Les charges de personnel s’élèvent au 31 Décembre 2019, à 9 071 K€ contre 9 314 K€ l’exercice précédent, soit une baisse de 2,6%.

NOTE 18 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 69 K€ se justifient par :

- Une provision pour perte de change de 10 K€ concernant les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc. ;
- Une provision sur les comptes courants des filiales Median Technologies Hong Kong et Median Technologies Inc. d’un montant de 48 K€ ;
- Des pertes de change pour un montant de 11 K€.

Les produits financiers de 144 K€ correspondent principalement à :

- Des gains de change pour un montant de 26 K€ ;
- Une reprise de provision concernant les titres d’autocontrôle pour un montant de 77 K€ ;
- Des intérêts relatifs aux comptes courants des filiales pour 22 K€ ;
- Des intérêts de 14 K€ provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie).

NOTE 19 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 40 K€ et il est constitué principalement :

- De reprise de provision pour risques et charges d'un montant de 131 K€ ;
- D'un mali sur rachat d'actions propres pour 99 K€ ;
- De la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut à hauteur de 2 K€ ;
- D'indemnités exceptionnelles versées pour 19 K€.

NOTE 20 IMPOT SUR LES SOCIETES

a) Montant des créances et des dettes d'impôts différés

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2019 s'élèvent à 105 875 290 €, soit un allègement d'impôt potentiel de 29 645 081 € (au taux de 28%).

b) Crédit impôt recherche

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2019, s'élève à 1 409 K€.

c) Crédit impôt compétitivité Emploi

Le CICE a été supprimé en fin d'année 2018.

NOTE 21 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2019, le résultat net est une perte de 7 988 K€, soit par action un résultat net de -0,66 €.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2019, donneraient droit à 1.549.431 actions. En cas d'émission de toutes ces actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2019, le résultat net par action serait de -0,59 €.

NOTE 22 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2019	31/12/2018	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	75	78	(3)	-4%
Employés	1	5	(4)	-80%
Total	76	83	(7)	-8%

NOTE 23 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	696	888	(192)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	324	236	88
Engagements de retraite	-	-	-
Jetons de présence	150	150	-
Total	1 170	1 274	(104)

NOTE 24 ENGAGEMENTS

a) Licences d'exploitation logiciels et Brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2019 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire (provisionné dans les comptes).

45 000 \$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 000 \$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 000 \$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

b) Signature du Contrat de prêt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le 18 Décembre 2019, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 millions d'euros, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, va permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® sur les prochaines années.

- Tranche A : 15 millions d'euros
- Tranche B : 10 millions d'euros
- Tranche C : 10 millions d'euros

Median a sollicité le versement de la première tranche de 15 millions d'euros au début du mois d'Avril 2020. Le contrat prévoit ensuite la libération des deuxième et troisième tranches (de 10 millions d'euros chacune) dans les années à venir, à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables définies dans le contrat de financement. Le remboursement de ce financement interviendra, en une seule fois, au terme d'une période de 5 ans à compter du versement de la tranche concernée. Ce contrat de financement est assorti du paiement d'intérêts et de frais divers et également d'une garantie consentie par la société Median Technologies Inc. (filiale américaine de Median Technologies).

Selon les termes du contrat d'émission des bons de souscription d'actions, Median Technologies procédera à

l'émission de 800 000 bons de souscription d'actions au profit de la BEI lors du versement de la première tranche, et, le cas échéant, à l'émission de 300 000 bons de souscription d'actions complémentaires lors de la libération de la deuxième tranche à un prix de souscription de 0,01 euro. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions sera déterminé en fonction du prix d'une ou plusieurs levée(s) de fonds d'au moins 15 millions d'euros réalisée dans les 15 mois après la date de la souscription auquel s'appliquera une décote croissante en fonction du temps, avec un minimum de 2 Euros à compter du 16ème mois. La durée de vie de ces bons de souscription d'actions est de 15 ans.

Le contrat d'émission des bons de souscription d'actions inclut une clause d'ajustement de parité d'exercice qui pourrait s'appliquer, sous certaines conditions, en cas d'augmentation de capital. La BEI aura la possibilité, sous certaines conditions, de solliciter de Median Technologies le rachat de ses bons de souscription d'actions pour un montant maximum de 50 millions d'euros et, au-delà de trouver un acquéreur et de payer des intérêts sur le prix des bons de souscription d'actions restants. Le total de ces bons de souscription d'actions (pour les deux tranches) pourrait représenter jusqu'à 7,44 % du capital social pleinement dilué.

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORME IFRS

A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	- 37 -
B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE	- 38 -
C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI).....	- 38 -
D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	- 39 -
E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	- 40 -
F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS.....	- 41 -

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d’administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d’activité de la Société et de ses filiales (l’ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l’édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l’imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l’exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext).

LES CHIFFRES ET INFORMATIONS PRÉSENTÉS SONT FONDÉS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE, ÉTABLIS VOLONTAIREMENT CONFORMÉMENT AUX NORMES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE.

A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	3	21	93
Immobilisations corporelles	4	1 502	556
Actifs financiers non courants	5	207	176
Total des actifs non courants		1 730	825
Stocks		-	-
Créances clients	6	3 937	2 050
Actifs financiers courants	7	141	113
Autres actifs courants	8	2 699	2 421
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	9	7 615	12 739
Total des actifs courants		14 391	17 323
TOTAL DES ACTIFS		16 121	18 148
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital	11	606	606
Primes liées au capital	11	53 326	53 326
Réserves consolidées		(44 603)	(29 494)
Ecart de Conversion		(64)	(61)
Résultat net	25	(7 984)	(15 284)
Total des Capitaux Propres		1 282	9 094
<i>Dont part du Groupe</i>		1 282	9 094
Dettes financières à long et moyen terme	14	844	-
Engagement envers le personnel	12	362	453
Passif d'impôts différés	15	341	312
Total des Passifs non courants		1 547	764
Dettes financières à court terme	14	253	3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	16	4 777	3 423
Passifs sur contrats	17	8 262	4 732
Provisions courantes	13	-	131
Total des Passifs courants		13 293	8 288
TOTAL DES PASSIFS		16 121	18 148

B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Etat du résultat net consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	18	8 951	6 340
Autres produits de l'activité		80	194
Produits des activités ordinaires		9 032	6 534
Achats consommés		(103)	(131)
Charges externes	21	(7 436)	(9 895)
Taxes		(329)	(255)
Charges de personnel	19	(8 551)	(10 430)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(528)	(719)
Autres charges d'exploitation	22	(53)	(497)
Autres produits d'exploitation		4	-
Résultat Opérationnel		(7 963)	(15 393)
Coût de l'endettement financier net		(25)	(6)
Autres charges financières		(21)	(11)
Autres produits financiers		42	86
Résultat Financier Net	23	(4)	70
Charges d'impôt sur le résultat	24	(17)	39
RESULTAT NET	25	(7 984)	(15 284)
Résultat net part du Groupe		(7 984)	(15 284)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE ET DILUE PAR ACTIONS EN EUROS	25	(0,66)	(1,27)

C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)

ELEMENTS DU RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
RESULTAT NET		(7 984)	(15 284)
Activités à l'étranger - écart de conversion		(3)	14
Total des éléments recyclables		(3)	14
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		65	33
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		(16)	(8)
Total des éléments non recyclables		49	25
RESULTAT GLOBAL		(7 939)	(15 246)

D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Primes liées au capital			Réserves consolidées			Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global		Résultat consolidé	Total	
		Capital	Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidés			
01/01/2018		599	53 064	80	53 145	(157)	(11 277)	(92)	(11 525)	(75)	(17 206)	24 937
Affectation du résultat N-1							(17 206)		(17 206)		17 206	-
Augmentation de capital	11	8		182	182				-			189
Attribution de BSA									-			-
Variation des écarts de conversion										14		14
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								25	25			25
Résultat de la période N									-		(15 284)	(15 284)
Paievements en actions							(675)		(675)			(675)
Actions propres acquises et vendues						(112)			(112)			(112)
Autres réserves									-			-
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission									-			-
31/12/2018		606	53 064	262	53 326	(269)	(29 158)	(67)	(29 494)	(61)	(15 284)	9 094
Affectation du résultat N-1							(15 284)		(15 284)		15 284	-
Augmentation de capital	11								-			-
Attribution de BSA									-			-
Variation des écarts de conversion										(3)		(3)
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								49	49			49
Résultat de la période N									-		(7 984)	(7 984)
Paievements en actions							79		79			79
Actions propres acquises et vendues						47			47			47
Autres réserves									-			-
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission									-			-
31/12/2019		606	53 064	262	53 326	(222)	(44 363)	(18)	(44 603)	(64)	(7 984)	1 282

E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
RESULTAT NET	25	(7 984)	(15 284)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		-	719
Paie ment fondé sur des actions	20	528	(675)
Plus et moins values de cession		79	3
Coût de l'endettement financier net		31	-
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés	24	13	(44)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(7 333)	(15 281)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		2 947	(362)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(4 386)	(15 643)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(176)	(255)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		(40)	(152)
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		19	310
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(195)	(98)
Augmentation de capital ou apports	11	-	189
Augmentation des frais d'émissions d'emprunts		(192)	-
Remboursement d'emprunts	14	(351)	-
Flux net de trésorerie lié au financement		(543)	189
VARIATION DE LA TRESORERIE	9	(5 124)	(15 551)
Trésorerie à l'ouverture	9	12 739	28 290
Trésorerie à la clôture	9	7 615	12 739

F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

NOTE 1 PRESENTATION DES EVENEMENTS MAJEURS

Le Chiffre d'affaires de la société s'élevé à 8,9 M€ contre 6,3 M€ l'exercice précédent, soit une hausse de plus de 41,1 %.

L'activité iCRO a généré 100 % du Chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2019. Celle-ci a continué de se développer en Chine avec la mise en place d'une structure pour la gestion locale de projets et des opérations, permettant un accroissement significatif de la prise de commandes sur l'année 2019.

A ce jour une partie importante des services rendus en Chine a été effectuée par les équipes de la Société, malgré le renforcement d'équipes chinoises dédiées. Le processus visant à autonomiser la filiale devrait se poursuivre sur l'année 2020. En 2019, la qualité des services a été validée par le succès de 12 audits clients et d'un audit FDA (Food and Drug Administration) sur une phase III majeure d'un laboratoire pharmaceutique membre du Top 3.

L'activité iBiopsy® n'a pas généré de revenus sur l'exercice, celle-ci étant en phase d'investissement (Logiciel, Clinique et Scientifique) pour de nouveaux produits et services.

Avec l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa, Chief Science and Innovation Officer, Median a poursuivi ses investissements de R&D pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®, en renforçant notablement l'équipe scientifique dans les domaines de l'Intelligence Artificielle et de la science des données, afin de consolider son leadership en imagerie phénotypique.

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élevé à 7,6 M€ au 31 Décembre 2019.

Le versement du Crédit Impôt Recherche 2018 est intervenu sur le mois de juillet 2019, pour un montant de 1,6 M€.

Le Conseil d'Administration du 10 Avril 2019, a décidé d'adopter une nouvelle structure de gouvernance et de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, à cette date, Oran Muduroglu a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Fredrik Brag poursuit sa fonction de Directeur Général de Median Technologies. En séparant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la nouvelle structure de gouvernance va permettre à Fredrik Brag de se concentrer sur le déploiement de la stratégie Median afin d'assurer le succès du Groupe sous le pilotage et la supervision du Conseil d'Administration. En parallèle, la solide expérience, la parfaite connaissance de l'industrie de l'imagerie médicale ainsi que la vision de Mr. Oran Muduroglu seront des atouts supplémentaires indéniables pour conduire la stratégie de Median Technologies.

Un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 35 M€ a été signé le 18 décembre 2019. Cet accord va permettre d'accélérer encore le programme d'investissement et de recrutement pour iBiopsy® sur les prochaines années. Le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au cours du premier semestre 2020.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES

a) Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2019

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises ;
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015-2017 ;
- Modifications d'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime.

L'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 est présenté en page -44.

L'adoption des autres nouvelles normes, amendements, interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2019 au sein de l'Union Européenne (sous réserve de leur approbation)

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative ;
- Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1er janvier 2019 au sein de l'Union Européenne

En 2019, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires ;
- Modifications d'IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ;

Le management du Groupe n'anticipe pas d'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne.

Concernant l'application d'IFRS 16 : « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire au 1er janvier 2019 remplace la norme IAS 17. Cette norme supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Elle introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer.

Le Groupe a décidé d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée lors de la première application de cette norme au 1er janvier 2019 et n'a donc pas retraité l'information comparative au titre de l'exercice 2018, comme le permet les dispositions spécifiques de transition prévues par la norme. L'effet cumulatif de la première application de la norme IFRS 16 est comptabilisé dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019.

A la date de transition, le Groupe a décidé d'appliquer l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats ayant une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois, et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations de petits équipements informatiques). Les loyers payés au titre de

ces contrats sont constatés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée de location.

Le Groupe a analysé les engagements pouvant potentiellement remplir la définition d'un contrat de location (ou d'une composante location au sein d'un contrat). Dans ce cadre, un nombre limité de contrats a été identifié comme entrants dans le champ d'application d'IFRS 16. Les principaux contrats concernés par la norme sont les baux immobiliers et les locations de véhicules.

Pour son portefeuille de véhicules, le Groupe a utilisé le même taux d'actualisation, dans la mesure où l'ensemble des contrats ont des caractéristiques raisonnablement similaires.

L'application d'IFRS 16 a conduit le Groupe à constater une dette de loyers d'un montant de 1 446 K€ au 1^{er} janvier 2019. Elle représente la valeur actuelle des loyers restants dus, actualisés au moyen du taux marginal d'endettement du preneur au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré s'élève à 1,35 %.

Les écarts entre les engagements de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et la dette locative estimée selon IFRS 16 concernant ces mêmes contrats au 1^{er} janvier 2019 s'expliquent de la manière suivante :

Dette locative (En milliers d'euros)	1/01/2019
engagement de location simple (en tant que preneur)	1 331
Contrats non comptabilisés en application de l'exemption IFRS 16	(6)
Effets liés aux périodes optionnelles non prise en compte dans les engagements hors bilan	191
Effets de l'actualisation	(70)
Dette locative actualisée estimée au titre d'IFRS 16	1 446

Au 31 décembre 2019, la dette de loyers s'élève à 1 094 K€ et la valeur nette des actifs corporels au titre des droits d'utilisation s'élève à 1 087 K€.

Au titre également de ces contrats de location, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement et des charges d'intérêts à la place des charges de loyers associées aux contrats de location simple. Sur l'exercice 2019, il a ainsi été comptabilisé 358 K€ d'amortissement et 8 K€ de charges d'intérêts au titre de ces contrats de location.

Le Groupe présente l'actif « droit d'utilisation » dans le poste des immobilisations corporelles, sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété. Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs comptables des actifs « droit d'utilisation » au 1^{er} janvier 2019 et au 31 décembre 2019.

Actifs liés au droit d'utilisation (En milliers d'euros)	31/12/2019		Net	1/01/2019	
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements		Valeur brute	Dépréciation et amortissements
Constructions, Agencements	1 315	(264)	1 051	1 315	-
Autres immobilisations corporelles	131	(94)	36	131	-
Total	1 446	(358)	1 087	1 446	-

Le Groupe présente les dettes de loyers dans le poste « Dettes financières » de l'état de la situation financière consolidé. Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs comptables des dettes de loyers au 1^{er} janvier 2019 et au 31 décembre 2019.

Dettes liées au droit d'utilisation des actifs (En milliers d'euros)	31/12/2019	1/01/2019
Passifs non courant	844	1 095
Passif Courant	253	351
Total	1 097	1 446

b) Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation, comme décrit à la note 26 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers », et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE,...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

c) Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Sège social	Méthode de Consolidation	% de détention
MedianTechnologies SA (Mère)	France	France	Mère	Mère
Median Technologies Inc. (filie)	Etats-unis	Etats-unis	Intégration globale	100%
MedianTechnologies Hong-Kong Ltd. (filie)	Hong-Kong	Hong-Kong	Intégration globale	100%
Median Medical Technology (Shanghai) Co.,Ltd. (filie)	Chine	Chine	Intégration globale	100%

Les filiales « Median Technologies Inc. », « Median Technologies Hong Kong Ltd. » et « Median Medical technology (Shanghai) Co., Ltd.» sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe.

La filiale chinoise ne faisait pas l'objet d'une consolidation en 2018. En effet cette entité n'avait pas d'activité et le groupe n'avait pas versé le capital correspondant. Les titres qui étaient reconnus dans le social faisaient l'objet d'une élimination avec la dette qui était constatée en contrepartie. Le début d'activité de la filiale chinoise a commencé en avril 2019.

Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

e) Conversion des transactions libellées en devises

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers" ou "Charges financières".

Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion". Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

f) Distinction courant / non courant

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles.

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

i) Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance

constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test. Au 31 décembre 2019, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

j) Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat. Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

k) Créances clients et dépréciation

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Le Groupe utilise le modèle simplifié, préconisé par IFRS 9, pour la dépréciation des créances commerciales. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont calculés sur leur durée de vie à compter de la comptabilisation initiale et se fondent sur des informations historiques. En outre, les créances litigieuses ou dont l'échéance est échue à plus d'un an sont dépréciées à 100%.

l) Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance commerciale sans composante financement significative) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission. Une créance commerciale sans composante financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Classement et évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des profits et pertes sur actifs financiers est la suivante :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti : Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

m) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique “Trésorerie et équivalents de trésorerie” comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

n) Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l’analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu’instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l’émission d’actions ou d’options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d’impôts.

o) Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l’octroi d’options et d’actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d’acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d’instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d’acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d’acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l’entité réexamine

le nombre d’instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l’impact de la révision de ses estimations en contrepartie d’un ajustement correspondant dans les capitaux propres (“Paiement fondé sur des actions”). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes “Capital social” (valeur nominale) et “Prime d’émission”, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

p) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d’un événement passé et qu’il est probable qu’une sortie de ressources représentative d’avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l’obligation et que le montant de l’obligation peut être estimé de manière fiable. L’estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu’il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l’effet de la valeur temps de l’argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d’un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

q) Engagements sociaux

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s’engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d’une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l’obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d’un taux d’intérêt d’obligations d’entreprises

de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

r) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

s) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en

utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

t) Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

u) Chiffre d'affaires

Les principales activités du Groupe sont :

- L'activité iCRO : cette activité consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés ;
- L'activité iBiopsy® : cette activité a pour objectif de mettre à disposition des clients la plateforme iBiopsy® qui exploite les technologies multimodales

d'intelligence artificielle et la science des données pour répondre à la promesse de la médecine de précision grâce à une analyse d'imagerie médicale de pointe afin d'améliorer les soins aux patients et l'efficacité du traitement. Cette activité est en phase de développement, comme indiqué dans la note 1.

Le chiffre d'affaires résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, le Groupe pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

v) Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche en diminution des charges du personnel.

w) Contrat de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie. En vertu des exemptions autorisées par la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location sont comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de prise d'effet du contrat de location, un droit d'utilisation sur contrats de location et une dette de loyers. Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » dans les immobilisations corporelles, tandis que la dette de loyers est comptabilisée au poste « Emprunts ».

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de la dette ;
- les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

La dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou index ;
- les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Les loyers variables qui sont basés sur un autre élément qu'un taux ou un index, comme les loyers basés sur l'utilisation du bien loué ou sur sa performance sont exclus de l'évaluation de la dette.

Détermination de la durée d'un contrat

La durée du contrat est définie comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, à laquelle doivent être ajoutées les périodes couvertes par :

- des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et,
- des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location, le Groupe distingue deux catégories de biens sous-jacents :

- biens immobiliers : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location augmentée des éventuelles options de prolongation que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer compte. Pour les baux commerciaux conclus en France et conformément au Relevé de conclusions publié par l'ANC le 16 février 2018, le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans.
- biens mobiliers (dont notamment matériel de transport) : la durée retenue correspond généralement à la durée non-résiliable du contrat. En effet, en cas d'option de renouvellement, le groupe considère qu'il n'est pas raisonnablement d'exercer les options de renouvellement compte tenu de la nature des biens loués et de la facilité de les remplacer.

Décision de l'IFRS Interpretation Committee du 16 décembre 2019

L'IFRS IC a publié le 16 décembre 2019 sa décision finale portant sur les contrats de location tacitement renouvelables ou à durée non définie ou indéfinie avec clause de résiliation, précisant les critères à appliquer pour déterminer leur durée exécutoire et l'interaction avec la durée d'amortissement des agencements non amovibles sous-jacents.

La décision de l'IFRIC pourrait remettre en cause le Relevé de conclusions publié par l'ANC le 16 février 2018. Cependant, pour les contrats susceptibles d'être impactés, le Groupe estime qu'il n'est pas raisonnablement certain d'aller au-delà de la durée initiale. Par conséquent, le Groupe ne s'attend pas à des impacts significatifs.

Détermination du taux d'actualisation des dettes de loyers

Le groupe considère qu'il est impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de ses contrats de location. Par conséquent, le groupe a choisi d'appliquer le taux d'emprunt marginal à l'ensemble de ses contrats de location.

Le taux d'emprunt marginal correspond au taux d'intérêt que le groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du Droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire.

Le groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes. Les taux retenus reflètent le taux d'intérêt d'un emprunt dont le profil de paiement est similaire à celui des loyers.

Evaluation ultérieure

Le droit d'utilisation est amorti sur une base linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité du droit d'utilisation. Si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif, ou qu'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain, le droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité du bien loué sous-jacent.

La dette de loyers est réévaluée de la manière suivante :

- une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie du compte de charge d'intérêt sur contrats de location ;
- une diminution reflétant les paiements de loyer de la période
- une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée ;
- une augmentation ou une diminution reflétant une réestimation des paiements de loyer futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée.

x) Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmacie conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe. Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

y) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2019			31/12/2018		
Brevets, licences, marques	1 116	(1 094)	21	1 154	(1 061)	93
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total	1 116	(1 094)	21	1 154	(1 061)	93

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2019			31/12/2018		
Solde à l'ouverture	1 154	(1 061)	93	1 186	(950)	236
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions, mises au rebut	(38)	38	(0)	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	(27)	-	(27)
Variation des dépréciations et amortissements	-	(72)	(72)	-	(116)	(116)
Effets des variations de change	-	-	-	(5)	5	-
Solde à la clôture	1 116	(1 094)	21	1 154	(1 061)	93

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2019			31/12/2018		
Constructions - Agencements	105	(72)	34	94	(67)	27
Actifs liés au droit d'utilisation - Constructions - Agencements	1 315	(264)	1 051	-	-	-
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 143	(762)	381	1 494	(966)	529
Actifs liés au droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	131	(94)	36	-	-	-
Total	2 694	(1 192)	1 503	1 588	(1 033)	556

Le droit d'utilisation activé sur les locations immobilières du Groupe s'élève à 1 315 K€ en brut et représente l'impact significatif de l'application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. Il concerne principalement le bail locatif des locaux de Valbonne. Les actifs liés au droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles s'élèvent en brut à 131K€ et concerne principalement du matériel de transport.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
Solde à l'ouverture	3 034	(1 033)	2 001	1 294	(793)	500
Acquisitions	156	-	156	275	-	275
Cessions, mises au rebut	(500)	429	(71)	(14)	11	(3)
Autres mouvements	-	-	-	27	-	27
Variation des dépréciations et amortissements	-	(586)	(586)	-	(247)	(247)
Effets des variations de change	3	(2)	2	6	(3)	3
Solde à la clôture	2 694	(1 192)	1 502	1 588	(1 032)	556

Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société. La variation du droit d'utilisation constaté conformément à IFRS 16 est la suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	31/12/2019		
	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
Actif liés au droit d'utilisation au 1er janvier 2019	1 446	-	1 446
Acquisitions	-	-	-
Cessions, mises au rebut	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(358)	(358)
Effets des variations de change	-	-	-
Actif liés au droit d'utilisation au 31 décembre 2019	1 446	(358)	1 087

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dépôts et cautionnements	68	64	4
Prêts	138	112	26
Total	207	176	31

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit :

Créances clients (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Clients	4 207	2 319	1 888
Dépréciations	(270)	(268)	(1)
Total	3 937	2 050	1 887

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an. L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2019, s'explique par :

- des délais de paiements accordés aux clients qui sont en général plus longs ;
- de nombreux contrats signés sur le second semestre pour lesquels d'importants acomptes n'ont pas encore été recouverts ;
- la hausse de l'activité sur l'exercice 2019.
- des créances considérées comme irrécouvrables sur l'exercice pour un montant de 270 K€.

La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2019 est la suivante :

Créances clients en devises (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Euros	1 410	677	733
USD	1 379	1 642	(263)
RMB	1 418	-	1 418
Total	4 207	2 319	1 888

L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours
Clients	4 207	1 640	881	545	1141
Depreciations	(270)	-	-	-	(270)
Clients	3 937	1 640	881	545	871

NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants sont les suivants :

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	141	94	47
Dépôts et cautionnement	-	19	(19)
Total	141	113	28

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 K€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus. Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 K€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 K€.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Crédit d'impôt recherche	1 409	1 592	(183)
Charges constatées d'avances	625	437	188
Autres Créances	665	392	273
Total	2 699	2 421	278

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2019 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2019. La créance comptabilisée au 31 décembre 2018 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2018 et a été encaissée en juillet 2019.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

La hausse des autres créances s'explique principalement par :

- Des frais d'émission d'emprunt, pour un montant de 192 K€, liées aux différentes dépenses engagées pour l'obtention du financement de la banque européenne d'investissement cité dans les faits majeurs.
- La hausse des créances fiscales et sociales et principalement les créances de TVA.

NOTE 9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	7 615	12 739	(5 124)
Total	7 615	12 739	(5 124)

La décomposition du solde de trésorerie en euros et par devise au 31 décembre 2019 est la suivante :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Euros	3 715	12 105
USD	2 093	604
GBP	-	24
HKD	5	5
RMB	1 801	-
Total	7 615	12 739

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 615	12 739	(5 124)
Concours bancaires	-	-	-
Total	7 615	12 739	(5 124)

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	31/12/2019
Actifs financiers non courants	-	207	207
Créances clients	-	3 937	3 937
Actifs financiers courants	-	141	141
Autres actifs courants (hors CCA)	-	2 074	2 074
Trésorerie et équivalents	7 615	-	7 615
Total	7 615	6 359	13 973

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	31/12/2018
Actifs financiers non courants	-	176	176
Créances clients et autres créances	-	2 050	2 050
Actifs financiers courants	-	113	113
Autres actifs courants (hors CCA)	-	1 984	1 984
Trésorerie et équivalents	12 739	-	12 739
Total	12 739	4 323	17 062

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2019
Dettes financières à long et moyen terme	-	844	844
Dettes financières à court terme	-	253	253
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	4 777	4 777
Passifs sur contrats	-	8 258	8 258
Total	-	14 133	14 133

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2018
Dettes financières à long et moyen terme	-	-	-
Dettes financières à court terme	-	3	3
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	3 423	3 423
Passifs sur contrats	-	4 702	4 702
Total	-	8 129	8 129

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES

a) Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société est composé de 12 127 425 actions réparties entre :

- 12 104 224 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Aucun mouvement n'est intervenu sur l'exercice 2019.

b) Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2019, l'impact de l'annulation de 22 458 actions propres, en diminution des réserves consolidées, s'élève à un montant de - 222 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.

c) Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites présentés en page -9-.

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 20. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-option attribués aux salariés.

NOTE 12 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

a) Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en terme de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée.

La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provisions pour engagement personnel	362	453	(91)
Total	362	453	(91)

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions à l'ouverture	453	432
Coût des services	(33)	48
Coût d'intérêt	7	6
Charges de l'exercice	(26)	54
Prestations versées	-	-
Ecarts actuariels (gains) / pertes	(65)	(33)
Provisions à la clôture	362	453

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,85%	1,60%
Taux d'inflation	2,50%	2,50%
Taux de revalorisation salariale	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2008-2010	INSEE T68-FM 2008-2010
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Comme le préconise la norme IAS 19, les taux de turnovers ont été recalculés en fin d'exercice 2019 et se présentent ainsi :

Indémnités de fin de carrière	31/12/2019	31/12/2018
Moins de 25 ans	24,00%	16,00%
25-29 ans	24,00%	9,00%
30-34 ans	10,00%	5,00%
35-39 ans	11,00%	4,00%
40-44 ans	7,00%	3,00%
45-49 ans	6,00%	2,25%
50-54 ans	4,00%	1,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	31/12/2019
Dette actuarielle à 0,35%	399
Dette actuarielle à 0,85%	362
Dette actuarielle à 1,35%	329
Durée estimée (années)	19

Au 31 décembre 2019, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 131 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de l'année 2020. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur l'exercice 2019.

Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2018 et 2019 est non significatif.

En chine, la filiale MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY contribue aussi à un régime de cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'exercice 2019 est non significatif.

NOTE 13 PROVISIONS COURANTES

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

Provisions courantes (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provisions courantes	-	131	(131)
Total	-	131	(131)

La provision pour risque de l'exercice 2018 a été utilisée pour 32 K€, et le reste a été repris sur l'exercice. Aucun risque n'a été identifié à la fin de l'exercice 2019.

NOTE 14 DETTES FINANCIERES LONG ET COURT TERME

Au 31 décembre 2019, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dettes financières à long terme	844	-	844
Dettes financières à court terme	253	3	250
Total	1 097	3	1 094

NOTE 15 IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Charges temporaires non déductibles	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	678	675	4
Retraitements de consolidation :	-	-	-
- Retraites et pensions	91	113	(23)
- Provision intragroupe (1)	(1 111)	(1 099)	(12)
- Autres	2	-	2
Total (3)	(341)	(312)	(29)

(1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 446 K€ au 31 décembre 2019 (4 398 K€ au 31 décembre 2018).

(2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 678 K€ (675 K€ au 31 décembre 2018) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros.

Median Technologies investit depuis de nombreuses années dans des activités de Recherche et de Développement dans les domaines de l'imagerie médicale et cela de manière très importante. L'objectif est simple, permettre de faire évoluer la médecine de demain. Avec son projet iBiopsy, le groupe entend poursuivre ces prochaines années ses dépenses de manière conséquentes. De ce fait, le groupe, n'entend pas à ce jour pouvoir revenir à l'équilibre dans les 2 prochaines années, et ce malgré les résultats très positifs désormais réalisés par son activité iCRO, et les services lors d'essais cliniques réalisés par de grands groupes pharmaceutiques.

Compte tenu de son historique de pertes récentes et en l'absence d'éléments probants justifiant l'utilisation des déficits fiscaux à court terme, le groupe n'a constaté aucun impôt différé supplémentaire au titre des pertes fiscales.

Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2019 à un montant de 103 156 K€ (93 789 K€ au 31 décembre 2018).

(3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Position à l'ouverture	(312)	(347)
Produit d'impôt différé au compte de résultat	(13)	44
Charge d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	(16)	(8)
Position à la clôture	(340)	(312)

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont composés de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
Charges temporaires non déductibles	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables	4	-	(73)	-
Retraitements de consolidation :	-	-	-	-
- Retraites et pensions	(6)	(16)	1	(8)
- Provision intragroupe	(12)	-	117	-
- Autres	2	-	-	-
Total	(13)	(16)	44	(8)

NOTE 16 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dettes fournisseurs	1 764	1 002	762
Dettes fiscales	232	12	220
Dettes sociales	2 596	2 202	394
Dettes fournisseurs d'immobilisations	-	20	(20)
Autres dettes	185	187	(2)
Total	4 777	3 423	1 354

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an. Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés.

NOTE 17 PASSIFS SUR CONTRATS

Au 31 décembre 2019, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

Passifs sur contrats (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Avances reçues des clients à moins d'un an	8 258	4 702	3 556
Produits constatés d'avance	4	30	(26)
Total	8 262	4 732	3 530

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ».

Ces avances s'imputent sur la facturation client au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires. Sur quelques projets conclus sur l'année 2019, les avances ne s'imputeront qu'à la fin du contrat, sur les dernières factures. Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique.

NOTE 18 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	
Prestations de Services	999	7 947	8 946	581	5 751	6 332	2 614
Ventes de Licences	-	5	5	-	7	7	(2)
Ventes de Marchandises	-	-	-	1	-	1	(1)
Total	999	7 952	8 951	581	5 758	6 340	2 611

Les zones géographiques sont réparties par destination. La répartition du chiffre d'affaires par pays :

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
CA France	999	507	492
CA USA/Canada	2 692	3 127	(435)
CA United Kingdom	661	1 240	(579)
CA Chine	3 932	674	3 258
CA Autres exportations	667	792	(125)
Total	8 951	6 340	2 611

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2019 s'élève à 8 951 K€, contre 6 340 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 41,1 %.

Cette hausse de l'activité sur 2019 s'explique principalement par le développement de l'activité iCRO en Chine. La mise en place de la structure chinoise a permis un accroissement significatif de la prise de commandes sur l'année 2019.

L'activité iBiopsy® étant en phase d'investissement R&D pour de nouveaux produits et services et ne générant pas de revenus à ce stade.

A ce jour, le Groupe est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques. Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire.

NOTE 19 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse :

Charges du personnel (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires		6 992	9 489	(2 497)
Charges sociales		2 923	3 159	(236)
Crédit d'impôt recherche	8	(1 409)	(1 592)	183
Paiements en actions	20	79	(675)	754
Avantages envers le personnel	12	(33)	48	(81)
Total		8 551	10 430	(1 878)
Effectif moyen		87	103	(16)

La baisse de la masse salariale du Groupe, ainsi que des effectifs s'explique principalement par le plan de restructuration mené sur l'exercice 2018.

Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 4 698 K€ en 2019, contre 5 307 K€ en 2018.

NOTE 20 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- les programmes de stock-options ;
- les BSA et BSPCE.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1er janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2014 et 2015.

La charge de l'exercice correspond principalement à la charge du programme de Stock-options comme décrit ci-dessous.

a) Programme de Stock-options

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 Juin 2019, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 500.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « SO 2019 »).

Le conseil d'administration en date du 27 Juin 2019 a attribué 385 016 stock-options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2019-A	27/06/2019	Cadre supérieur	94 516	0 année de service	7 ans
SO 2019-B	27/06/2019	Salariés et Cadre supérieur	257 500	4 années de service	7 ans
SO 2019-C	27/06/2019	Salariés	33 000	4 années de service	7 ans
Total			385 016		

La charge reconnue sur 2019 au titre de ces nouveaux plans de Stock option s'élève à 79 K€.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-

Scholes pour la valorisation de la juste valeur de ces options ont été les suivantes :

	SO 2019-A	SO 2019-B	SO 2019-C
Cours du sous-jacent à la date	1,30	1,30	1,30
Prix d'exercice (Strike)	1,50	1,50	1,50
Volatilité attendue	40%	40%	40%
Maturité	7	7	7
Taux de rendement sans risque	1,14%	1,14%	1,14%
Taux de dividendes	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	0,50	0,50	0,50

La volatilité attendue a été estimée en prenant en compte la volatilité historique du prix des actions d'un panel de sociétés cotées comparables, notamment sur la période historique compatible avec le terme attendu.

Les mouvements d'instruments intervenus sur l'année 2019 sont présentés en page 9.

NOTE 21 CHARGES EXTERNES

Charges externes (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Sous-traitance	2 684	2 868	(184)
Locations et charges locatives	541	955	(414)
Entretien et réparations	103	133	(30)
Primes d'assurance	55	69	(14)
Services extérieurs - divers	609	1 356	(747)
Personnel extérieur	170	617	(447)
Intermédiaires et honoraires	1 547	1 709	(162)
Publicité	173	234	(61)
Transport	34	35	(1)
Déplacement, missions & réceptions	780	1 144	(364)
Frais postaux & télécommunications	57	79	(22)
Services bancaires	76	81	(5)
Autres services - divers	12	29	(17)
Autres charges d'exploitation	597	586	11
Charges externes	7 436	9 895	(2 459)

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 436 K€ contre 9 895 K€ au 31 décembre 2018. Cette variation de charges de 2 459 K€ s'explique par :

- La baisse des charges de sous-traitance de 184 K€ qui s'explique principalement par l'arrêt des prestations liées au CTMS ;
- La diminution des divers services extérieurs et principalement la baisse des charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 747 K€ ;

- La diminution du recours à du personnel intérimaire pour un montant de 447 K€ ;
- La diminution des frais de voyage et déplacements pour 364 K€ ;
- La diminution des locations et charges locatives pour 415 K€, notamment du fait de l'application de la norme IFRS 16 impactant un retraitement des loyers à hauteur de 369 K€.

NOTE 22 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent :

Autres charges d'exploitation (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Indemnités résiliation de contrats	-	487	(487)
Autres charges d'exploitation	53	10	43
Total	53	497	(444)

Sur l'exercice précédent les indemnités de résiliation correspondaient à des indemnités payées à un fournisseur suite à la résiliation par anticipation d'un contrat à durée déterminée.

NOTE 23 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier net (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts et charges financières assimilées	-	-	-
Pertes des placements	(7)	(6)	(1)
Coût de l'endettement financier net	(7)	(6)	(1)
Pertes de change	(21)	(11)	(10)
Autres charges financières	(18)	-	(18)
Autres charges financières	(39)	(11)	(28)
Gains de change	23	52	(29)
Autres produits financiers	19	34	(15)
Autres produits financiers	42	86	(44)
Total	(4)	70	(74)

NOTE 24 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	(4)	5	(9)
Impôt différé net	(13)	(44)	31
Total	(17)	(39)	22

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

Charge d'impôt effective (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat avant impôt	(7 967)	(15 323)	7 356
Taux d'impôt applicable en France	31,00%	33,33%	
Produit d'impôt théorique	(2 471)	(5 108)	2 637
Effet d'impôt sur :			
Autres produits non imposables (CIR-CICE)	(470)	(546)	76
Impact des déficits reportables non activés	3 122	5 834	(2 712)
Autres différences temporelles	(166)	(141)	(25)
Total	17	39	(22)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 105 875 K€ au 31 décembre 2019. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2018 s'élevait à 96 487 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 25 789 K€ (23 447 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en note 15.

NOTE 25 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Résultat net par actions	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net (En milliers d'euros)	(7 984)	(15 284)	7 300
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	12 104 224	12 104 224	-
Titres d'autocontrôle	(22 458)	(49 634)	27 176
Total actions	12 081 766	12 054 590	27 176
Résultat net par actions (en euros)	-0,66	-1,27	0,61
Nombre d'actions potentielles	13 631 197	13 319 811	311 386

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en page 9. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Options..) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 26 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

a) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de sa filiale MEDIAN Technologies Inc. pour l'US\$ à l'euro et MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY du RMB à l'euro.

Il est donc principalement exposé à la variation des taux de change US\$/€ et RMB/€.

Afin d'en limiter l'impact de la variabilité de l'USD, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Pour le RMB, la société entend dès que possible donner une autonomie complète à sa filiale chinoise afin de limiter au maximum son exposition vis-à-vis de la monnaie chinoise.

Au 31 décembre 2019, la société compte 14 salariés, répartis sur l'ensemble des fonctions nécessaires aux activités iCRO du Groupe.

Sur 2020, les recrutements continueront afin que l'ensemble des services soient prochainement réalisés par nos équipes chinoises dédiées pour les projets chinois.

L'ensemble des nouveaux projets signés en Chine, seront contractualisés avec la société Median Medical Technology (Shanghai) co., ltd.

b) Risque de taux

Au 31 décembre 2019, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro.

Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

c) Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défaillants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

d) Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière.

La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics.

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 7,6 M€ au 31 décembre 2019, de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche 2019 pour 1,4 M€ et de la signature avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un accord de financement d'un montant de 35 M€ (dont le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au premier semestre 2020), la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. A noter également que, dans les 15 mois suivant le décaissement de la première tranche, le Groupe devra fournir à la Banque Européenne

d'investissement la preuve qu'une ou plusieurs augmentations de capital ont été réalisées en faveur de la société. Dans le cas où la condition précédente ne serait pas satisfaite, plusieurs cas pourront se présenter :

- Augmentations de Capital de moins de 10 millions d'euros - La Banque Européenne d'investissement pourra annuler la portion non décaissée de la tranche A et /ou demander le remboursement anticipé du prêt en cours ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants courus ou en cours.
- Augmentations de Capital comprises entre 10 et 15 millions d'euros - Le taux d'intérêt P1K applicable à la tranche A sera augmenté à 8% et les intérêts seront dus rétroactivement comme si celui-ci avait été de 8% à la date de décaissement et cela jusqu'à ce que les augmentations de capital atteignent le montant de 15 M€. (Le taux actuellement applicable est de 6%).

Le Groupe est confiant sur sa capacité à augmenter son capital, notamment par le biais de levée de fonds sur les marchés. Ce type d'opération a déjà été réalisée avec succès dans le passé.

Le Groupe considère ainsi disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture.

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes consolidés au 31 décembre 2019 selon le principe de continuité d'exploitation du Groupe pour les 12 prochains mois.

NOTE 27 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2019 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2019).

45 000 \$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 000 \$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 000 \$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

NOTE 28 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

a) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société. Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	696	1 410	(714)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	324	236	88
Paiements fondés sur des actions	45	276	(231)
Engagements de retraite	-	-	-
Jetons de présence	100	150	(50)
Total	1 165	2 071	-907

b) Autres opérations avec les principaux dirigeants

Sur 2018, un contrat de consulting Agreement a été conclu avec Oran MUDUROGLU, administrateur de la société. Le contrat a été conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 2018 avec tacite reconduction. Le montant de ce contrat annuel s'élève à \$182 K. Au 31 décembre 2019, le montant dans les comptes s'élève à 138 K€.

Le contrat de consulting qui existait avec un des autres administrateurs de la société, Kapil DHINGRA a également été réactualisé au 1er Juin 2018. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Le montant de ce contrat annuel s'élève à 182 K€. Au 31 décembre 2019 le montant dans les comptes au titre de ce contrat s'élève à 81 K€. Le groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Le montant des honoraires du cabinet PWC figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2019 se décompose ainsi :

Honoraires des commissaires aux comptes (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>		
- Emetteur	133	138
- Filiales intégrées globalement	-	-
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>		
- Emetteur	8	10
- Filiales intégrées globalement	-	-
Sous-total	141	148
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>		
- Juridique, fiscal et social	-	-
- Autres	-	-
Sous-total	-	-
Total	141	148

NOTE 30 DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018. Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2019.

NOTE 31 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Anticipant les mesures de confinement prises par le Gouvernement français le 17 Mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, le Groupe Median Technologies a mis tous ses collaborateurs en télétravail dès le lundi 16 Mars matin en France.

De ce fait, l'ensemble des salariés de Median et de ses différentes sociétés partout dans le monde est depuis cette date en télétravail, les équipes aux Etats Unis et en Chine étant de façon usuelle en télétravail.

Le Groupe est prêt à affronter les défis qu'implique et va impliquer le Covid-19 :

Depuis de nombreuses années, Median Technologies opère au travers des infrastructures robustes sur le cloud qui sont utilisées quotidiennement pour délivrer les services d'imagerie (iCRO) à ses clients et partenaires à travers le monde. Le plan de continuité des activités de Median Technologies est en place et fonctionne sans interruption depuis le 16 Mars 2020. Le Groupe continue à délivrer ses services et ses opérations d'imagerie comme d'habitude. Pour l'activité iCRO de Median, les chefs de projet, les responsables de sites investigateurs, les responsables des images, l'équipe qualité et les responsables de compte restent opérationnels disponibles, de la même façon qu'ils le sont dans des conditions normales.

Les activités de recherche et développement liées à la Business Unit iBiopsy® continuent de se dérouler de façon nominale grâce aux infrastructures de développement mises en place depuis de nombreux mois et utilisées de façon journalière en temps normal.

Enfin l'ensemble des équipes support (IT, administration, ressources humaines, services financiers, communication et marketing, service juridique) continue d'assurer le meilleur service possible aux deux business units du groupe.

Ainsi que prévu dès fin 2019, le Groupe a demandé le déblocage de la première tranche de son emprunt contractualisé fin 2019 auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Le montant de cette première tranche s'élève à 15 M€, sur le total du prêt de 35 M€.

En parallèle, l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement français pendant cette période sont étudiées par les services financiers du Groupe afin d'assurer la continuité du groupe dans les meilleures conditions possibles.

A ce jour, le groupe Median ne peut prématurément pas évaluer les impacts financiers que peut avoir cette crise sur ses activités. Cependant compte tenu de la situation, le groupe revoit cependant ses objectifs de revenus sensiblement à la baisse pour l'année 2020, mais entend cependant poursuivre sa croissance entamée il y a presque 2 ans maintenant.

Le groupe a d'ores et déjà mis en place une politique d'embauche beaucoup plus stricte afin de s'adapter aux mieux à l'évolution de la crise sur ces prochains mois et faire face à l'accroissement prévu de son chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les prises de commande futures, le groupe reste également prudent, même si les chiffres obtenus sur le 1^{ER} trimestre de l'année 2020, restent en ligne avec ceux fixés en fin d'année dernière.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Valbonne, le 09 avril 2020

Le Président

MEDIAN TECHNOLOGIES


Oran MUDUROGLU

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Annexe 1 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Annexe 2 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Annexe 3 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Annexe 4 - Attestation du Commissaire aux comptes sur les 5 personnes les mieux rémunérées

Median Technologies SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
Median Technologies SA
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Median Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social: 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux: Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Median Technologies SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 9 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Median Technologies SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 3

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

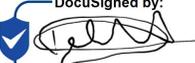
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 14 avril 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Gianni Darne
Associée

DocuSigned by:

23EE419BB3264EB...

14-04-2020 | 14:00 CEST



median

**The Imaging Phenomics
Company™**

**Comptes Annuels
et
Annexe
31 Décembre 2019**

Median Technologies SA

Comptes Annuels 31 Décembre 2019

BILAN ACTIF – 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF	Notes	31/12/2019			31/12/2018
		Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	2	1 115 822	1 094 401	21 421	92 756
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2	-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles		1 115 822	1 094 401	21 421	92 756
Terrains		-	-	-	-
Constructions	3	105 072	71 553	33 519	27 066
Inst. techniques, matériel, outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3	1 095 416	727 302	368 114	455 402
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles		1 200 488	798 855	401 633	482 468
Participations évaluées par équivalence		-	-	-	-
Autres participations	4	92 963	9 546	83 417	83 417
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés	4	39 701	-	39 701	156 734
Prêts	4	138 343	-	138 343	111 730
Autres immobilisations financières	4	207 446	-	207 446	81 082
Total Immobilisations financières		478 453	9 546	468 907	432 963
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		2 794 764	1 902 802	891 962	1 008 187
Matières premières, approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-
En-cours de production de services		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Total Stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	30 000
Créances clients et comptes rattachés	5	3 060 355	269 765	2 790 589	2 066 602
Autres créances	5	6 342 442	4 445 715	1 896 727	2 071 302
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total Créances		9 402 796	4 715 480	4 687 316	4 137 904
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités	6	5 648 679	-	5 648 679	12 481 232
Total Divers		5 648 679	-	5 648 679	12 481 232
Charges constatées d'avance	7	549 380	-	549 380	436 541
Total comptes de régularisation		549 380	-	549 380	436 541
TOTAL ACTIF CIRCULANT		15 600 855	4 715 480	10 885 375	17 085 677
Frais d'émission d'emprunts à étaler	7	191 747	-	191 747	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		10 077	-	10 077	4 563
TOTAL GENERAL		18 597 443	6 618 282	11 979 161	18 098 427

BILAN PASSIF – 31 DECEMBRE 2019

BILAN PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital Social ou individuel (dont versé : (606 371)		606 371	606 371
Primes d'émission, de fusion d'apport		53 326 287	53 326 287
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		(44 235 284)	(28 171 826)
Résultat de la période {Bénéfice ou (Perte)}	21	(7 988 450)	(16 063 457)
Situation nette avant répartition		1 708 924	9 697 375
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	1 708 924	9 697 375
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		10 077	135 351
Provisions pour charges		362 220	452 834
TOTAL PROVISIONS	9	372 298	588 184
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	2 464	3 353
Emprunts et dettes financières divers	10	6	6
Total Dettes financières		2 470	3 359
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11	5 461 740	4 634 377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	1 588 147	924 621
Dettes fiscales et sociales	11	2 570 944	1 911 088
Total Dettes d'exploitation		4 159 090	2 835 709
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	13 197	103 014
Autres dettes	11	227 097	187 472
Total Dettes diverses		240 293	290 486
Produits constatés d'avance	12	4 270	29 808
Total Comptes de régularisation		4 270	29 808
TOTAL DETTES		9 867 863	7 793 739
Ecarts de conversion passif	12	30 076	19 128
TOTAL GENERAL		11 979 161	18 098 427

COMPTE DE RESULTAT – 31 DECEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Ventes de marchandises		-	1 200
Production vendue de biens		5 142	6 875
Production vendue de services		8 351 665	6 332 247
Chiffres d'affaires nets	13	8 356 807	6 340 322
	<i>France</i>	<i>999 165</i>	<i>517 539</i>
	<i>Export</i>	<i>7 357 642</i>	<i>5 822 783</i>
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	14	331 425	297 688
Autres produits	14	83 340	187 434
Produits d'exploitation		8 771 571	6 825 445
Achats de marchandises		-	9 422
Variation de stock (marchandises)		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-	-
Autres achats et charges externes	15	8 019 106	12 842 019
Impôts, taxes et versements assimilés		306 846	270 732
Salaires et traitements	17	6 291 584	6 405 063
Charges sociales	17	2 779 342	2 908 512
Dotations d'exploitation			
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements		292 846	330 266
- Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		1 489	268 276
- Dotations aux provisions		-	21 040
Autres charges		593 264	585 810
Charges d'exploitation		18 284 477	23 641 139
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 512 906)	(16 815 694)
Opérations en commun			
- Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
- Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers de participations		-	141
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		35 906	55 600
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		81 883	58 810
Différences positives de change		26 270	72 975
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Produits financiers		144 059	187 526
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		58 100	135 708
Intérêts et charges assimilés		-	88
Différences négatives de change		10 670	5 802
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Charges financières		68 771	141 598
Résultat financier	18	75 288	45 928

COMPTE DE RESULTAT
 Notes **31/12/2019** **31/12/2018**
 (12 mois) (12 mois)

Résultat courant avant impôts (9 437 617) (16 769 767)

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 984	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	130 788	-

Total des Produits exceptionnels 159 772 -

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	487 733
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	119 997	309 679
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	-	88 247

Total des Charges exceptionnelles 120 053 885 659

Résultat exceptionnel 19 39 719 (885 659)

Participation des salariés aux résultats - -

Impôt sur les bénéfices 20 (1 409 448) (1 591 969)

RESULTAT NET 21 (7 988 450) (16 063 457)

<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>	8 331 269	6 167 166
<i>Chiffre d'affaires iBiopsy</i>	-	63 211
<i>Chiffre d'affaires radio et tests compagnons</i>	25 538	109 945

Annexe aux Comptes Annuels

31 Décembre 2019

SOMMAIRE

BILAN ACTIF – 31 DECEMBRE 2019	- 3 -
BILAN PASSIF – 31 DECEMBRE 2019	- 4 -
COMPTE DE RESULTAT – 31 DECEMBRE 2019	- 5 -
A. PRESENTATION GENERALE	- 9 -
B. HISTOIRE DE LA SOCIETE	- 10 -
C. HISTORIQUE DES LEVEES DE FONDS DEPUIS L’INTRODUCTION EN BOURSE	- 11 -
D. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2019	- 12 -
E. HISTORIQUE DES PLANS D’OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D’ACTIONS	- 12 -
F. FAITS MAJEURS DE L’EXERCICE.....	- 14 -
G. FAITS POSTERIEURS A LA DATE D’ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS.....	- 15 -
H. NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	- 16 -
NOTE 1 Principes, Règles et Méthodes comptables.....	- 16 -
NOTE 2 Immobilisations incorporelles	- 18 -
NOTE 3 Immobilisations corporelles	- 19 -
NOTE 4 Immobilisations financières.....	- 19 -
NOTE 5 Créances clients et autres créances	- 21 -
NOTE 6 Trésorerie	- 22 -
NOTE 7 Divers actifs	- 22 -
NOTE 8 Capitaux propres	- 22 -
NOTE 9 Provisions	- 24 -
NOTE 10 Dettes financières	- 25 -
NOTE 11 Autres dettes.....	- 25 -
NOTE 12 Passifs Divers	- 26 -
NOTE 13 Chiffre d’affaires	- 27 -
NOTE 14 Autres produits, reprises de provisions et transferts de charges	- 27 -
NOTE 15 Autres achats et charges externes	- 27 -
NOTE 16 Dépenses de Recherche & Développement.....	- 28 -
NOTE 17 Charges de Personnel.....	- 28 -
NOTE 18 Résultat financier	- 28 -
NOTE 19 Résultat exceptionnel	- 28 -
NOTE 20 Impôt sur les bénéfiques	- 29 -
NOTE 21 Résultat net	- 29 -
NOTE 22 Effectif moyen.....	- 29 -
NOTE 23 Comptes Consolidés.....	- 29 -
NOTE 24 Organes d’aministration et de direction	- 30 -
NOTE 25 Engagements.....	- 30 -

A. PRESENTATION GENERALE

Notre mission, notre vision

Depuis 2002, Median repousse les limites de l'identification, de l'analyse et du partage des données d'imagerie dans le monde médical avec un focus sur les cancers et les maladies chroniques. Nous développons des solutions d'imagerie innovantes qui font progresser les soins de santé pour tous et ouvre le champ de la médecine de précision. Les images médicales révèlent les maladies telles qu'elles sont vraiment, à tous les stades et permettent de suivre leur évolution de manière non-invasive. Exploiter la puissance des images médicales est essentiel pour accélérer l'innovation clinique, le développement de médicaments et améliorer la prise en charge des patients.

Notre Société se trouve sur la technopole de Sophia Antipolis dans les Alpes Maritimes où nous avons notre siège social. Ce site regroupe la grande majorité de nos équipes, dont l'intégralité des équipes de Recherche et Développement.

Notre Société possède également plusieurs filiales : une à New-York aux Etats-Unis, une autre à Hong Kong et enfin une à Shanghai en Chine.

Une société leader en imagerie médicale

Nous délivrons nos solutions et services au niveau mondial. Nous sommes présents aux Etats Unis, à ce jour le plus grand marché dans le domaine des essais cliniques et celui de la santé, en Europe et également en Asie, une région en pleine croissance sur le marché du développement clinique et de la santé. Notre structure d'actionariat, qui inclut des actionnaires majeurs chinois, américains, japonais et européens, reflète ce positionnement mondial.

Des solutions d'imagerie médicale innovantes

Median fournit des services d'imagerie innovants pour les essais cliniques en oncologie et intègre dans ses plateformes les dernières avancées de l'intelligence artificielle pour accéder à des informations contenues dans les images médicales, à ce jour inaccessibles. Nos deux plateformes propriétaires, **iSee®** pour les services d'imagerie dans les essais cliniques et **iBiopsy®** pour des diagnostics non-invasifs basés sur l'imagerie exploitent la puissance des images médicales pour accélérer l'innovation thérapeutique et améliorer la prise en charge des patients atteints de cancers et d'autres maladies chroniques.

Depuis la création de la société, nous avons construit des partenariats de confiance avec des centres médicaux de premier ordre de par le monde et des collaborations stratégiques avec des industries technologiques leaders dans leur domaine au niveau mondial. Nous changeons la donne : combiner science, technologie, qualité et excellence opérationnelle permet une approche unique de la façon dont les images médicales peuvent contribuer au déploiement de la médecine de précision et conduire à de meilleurs résultats pour les patients.

Nos valeurs d'entreprise

En tant qu'individus et en tant qu'équipe, nous sommes animés par quatre valeurs d'entreprise qui nous sont essentielles : donner du sens à l'innovation, aider nos clients à atteindre leurs objectifs, mettre la qualité au cœur de notre savoir être et de notre savoir-faire, penser aux patients en premier lieu. Ces valeurs définissent qui nous sommes, ce que nous faisons, la manière dont nous le faisons, et ce à quoi nous aspirons.

Derrière notre technologie, nos équipes

Nous nous efforçons d'appliquer ces valeurs dans nos relations entre collaborateurs dans l'entreprise, dans nos relations avec nos clients et nos partenaires ; ces valeurs sont également centrales pour l'ensemble des solutions que nous développons et des projets sur lesquels nous travaillons.

Nous changeons la façon dont les images médicales sont utilisées dans les essais cliniques et dans le soin des patients, nous extrayons les biomarqueurs d'imagerie les plus avancés avec une haute qualité de façon non-invasive, afin que cela devienne le standard pour le développement de nouvelles thérapies, pour le diagnostic des maladies et le traitement des patients. Dans notre travail au quotidien, il n'y a pas de plus grande satisfaction que de créer une différence qui permet d'aider à sauver ou à améliorer la vie de millions de patients.

B. HISTOIRE DE LA SOCIETE

2002. La société est créée à Sophia Antipolis, France.

2007. L'ensemble des développements réalisés par la société durant ses premières années est intégré dans un portefeuille d'applications cliniques appelées LMS « Lesion Management Solutions ». Les applications sont alors commercialisées en Europe, puis aux Etats-Unis après l'obtention d'autorisations de la FDA (510 K).

2011. La société déploie un ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie (**iCRO**) et basé sur le cœur technologique des applications LMS.

2016. Voit le démarrage de l'activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénotypique, du Big Data et des technologies de l'intelligence artificielle (IA). Le projet est baptisé **iBiopsy**®.

Nos équipes dirigeantes et notre conseil d'administration

Notre équipe dirigeante fédère une expertise de calibre Mondial, à l'intersection de l'intelligence artificielle, de l'analyse d'images et de la science des données, appliquées aux contextes du soin des patients et du développement de médicaments.

Notre conseil d'administration partage sa vision des secteurs de l'industrie, de la finance, des soins de santé et de la pharmacie afin d'assurer le pilotage stratégique de la société.

Vie financière

Depuis 2011, Median est cotée sur le marché Euronext GROWTH, ISIN FR0011049824, Mnemo ALMDT. Les données boursières ainsi que la répartition du capital au 31 Décembre 2019 sont données en page 11 du présent rapport.

2017. Median poursuit le développement technologique (IA) et la validation scientifique et clinique de sa plateforme de recherche **iBiopsy**®. La société se déploie à travers ses filiales aux Etats-Unis et en Asie à Hong Kong.

2018-2019. La société renforce son positionnement pour ses activités **iCRO** au travers de la création de sa filiale Chinoise à Shanghai.

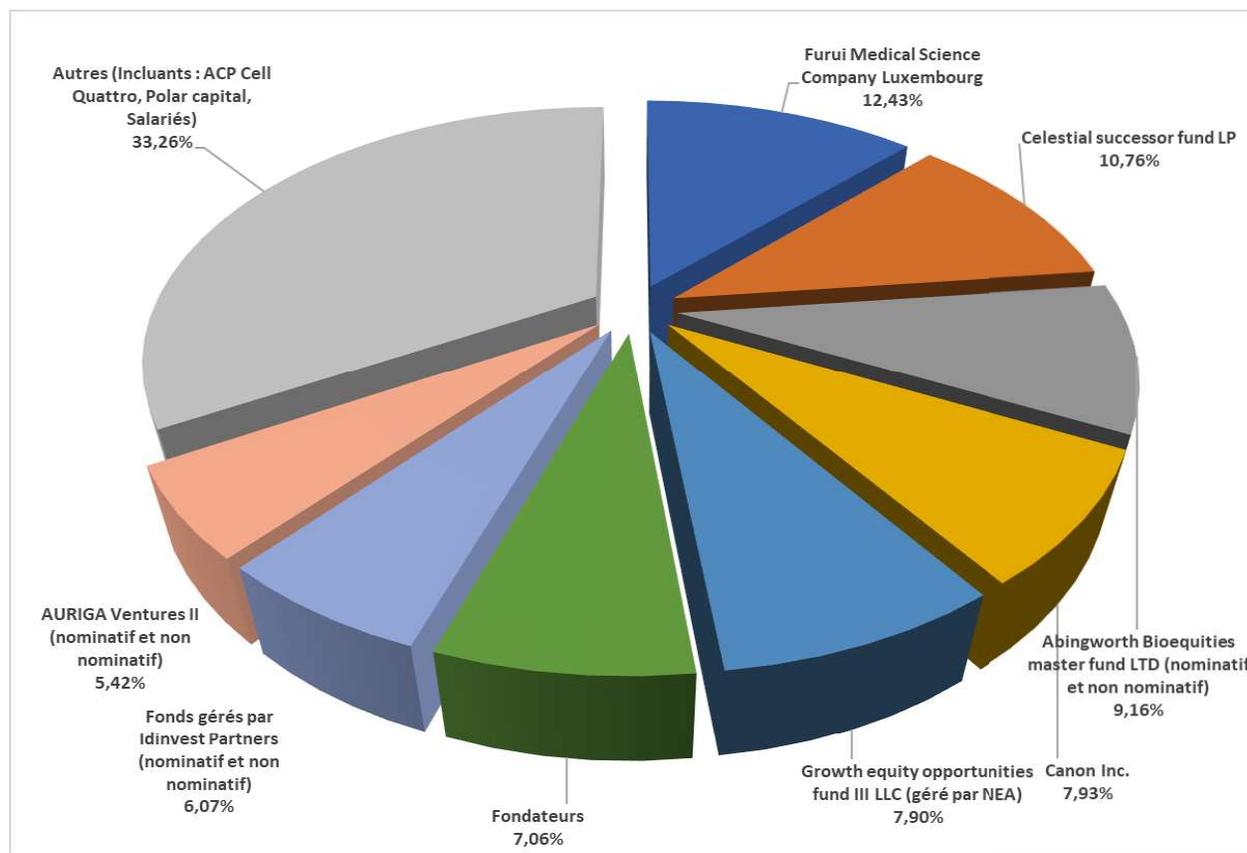
Median réorganise ses activités autour de deux business units :

- ✓ **iCRO** pour les services d'imagerie dans les essais cliniques avec sa plateforme **iSee**® ;
- ✓ **iBiopsy**®, plateforme autour de laquelle se concentre les activités scientifiques et le développement logiciel, socle de l'innovation de la Société et pressentie comme son principal vecteur de croissance pour les années futures.

C. HISTORIQUE DES LEVEES DE FONDS DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE

Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474,10 €	
Année 2011	- Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action); Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%); - Emission d' 1 action de préférence de catégorie B.	1 468 336	73 416,80 €	12 012 675,05 €
Année 2012	- Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Deux Fonds Communs de Placement pour l'Innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles.	84 500	4 225,00 €	821 200,00 €
Année 2013	- Six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action.	132 132	6 606,60 €	1 400 599,20 €
Année 2014	- Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332,10 €	20 018 562,00 €
Année 2015	- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 754 325	87 716,25 €	20 667 943,50 €
Année 2016	- Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 635 363	81 768,15 €	20 629 364,39 €
Année 2017	- Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA; - Emission d'actions gratuites suite à l'exercice d'actions gratuites.	324 123	16 206,15 €	1 313 963,50 €
Année 2018	Le conseil d'Administration du 09 Octobre 2018 a constaté l'émission de 152.522 actions nouvelles, suite à l'exercice de 152.522 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale.	152 522	7 626,10 €	- €
	Capital social au 31 décembre 2019	12 127 425	606 371,25 €	

D. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2019



E. HISTORIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

1. Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31/12/2018	Nombre de titres attribués en 2019	Nombre de titres annulés / non souscrits sur l'année 2019	Nombre de titres exercés en 2019	Nombre de titres valides et non exercés au 31/12/2019	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	30 000	-	30 000	-	-	-	6,50	-
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	402 582	-	402 582	-	-	-	4,20	-
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	46 450	-	26 450	-	20 000	4 000	6,50	200
BSPCE	1 347 565		1 331 259		479 032		459 032		20 000	4 000		200
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	11 000	-	11 000	-	-	-	10,00	-
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970	-	3 970	-	-	-	10,00	-
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	-	10 000	-	-	-	10,60	-
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	-	94 516	-	-	94 516	94 516	1,50	4 726
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	-	257 500	-	-	257 500	257 500	1,50	12 875
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	-	33 000	-	-	33 000	33 000	1,50	1 650
Stock Options	800 000		499 986		24 970	385 016	24 970		385 016	385 016		19 251
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	1 888 890	-	-	-	1 888 890	944 442	9,00	47 222
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6 000
BSA	2 432 222		2 422 222		2 088 890				2 088 890	1 144 442		57 222
Total	4 579 787		4 253 467		2 592 892	385 016	484 002		2 493 906	1 533 458		76 673

2. Historique des BSA

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA-2013"	L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013). Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0.80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013. Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8.04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.	juin-13	décembre-20
"BSA-2014"	L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2.222.222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 56 K€ par l'émission de 1.111.111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0.05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise. En juillet 2015, 111.110 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 55.555 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 777,75 €. En novembre 2017, 222.222 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 111.111 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 5 555,55 €. Il reste 1.888.890 BSA exerçables jusqu'en septembre 2021.	septembre-14	septembre-21
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1.51 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA , soit 9,5€ par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30/05/2025 .	mai-18	mai-25

F. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le Chiffre d'affaires de la société s'élève à 8,4 M€ contre 6,3 M€ l'exercice précédent, soit une hausse de plus de 31,8%.

- ✓ L'activité **iCRO** a généré 100 % du Chiffre d'affaires de la société sur l'exercice 2019. Celle-ci a continué de se développer en Chine avec la mise en place d'une structure pour la gestion locale de projets et des opérations, permettant un accroissement significatif de la prise de commandes sur l'année 2019. A ce jour une partie importante des services rendus en Chine a été effectuée par les équipes de la Société, malgré le renforcement d'équipes chinoises dédiées. Le processus visant à autonomiser la filiale devrait se poursuivre sur l'année 2020. En 2019, la qualité des services a été validée par le succès de 12 audits clients et d'un audit FDA (Food and Drug Administration) sur une phase III majeure d'un laboratoire pharmaceutique membre du Top 3.
- ✓ L'activité **iBiopsy**® n'a pas généré de revenus sur l'exercice celle-ci étant en phase d'investissement (Logiciel, Clinique et Scientifique) pour de nouveaux produits et services. Avec l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa, Chief Science and Innovation Officer, Median a poursuivi ses investissements de R&D pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®, en renforçant notablement l'équipe scientifique dans les domaines de l'Intelligence Artificielle et de la science des données, afin de consolider son leadership en imagerie phénotypique.

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élèvent à 5,6M€ au 31 Décembre 2019. Le versement du Crédit Impôt Recherche 2018 est intervenu sur le mois de juillet 2019, pour un montant de 1,6 M€

Le Conseil d'Administration du 10 Avril 2019, a décidé d'adopter une nouvelle structure de gouvernance et de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, à cette date, Oran Muduroglu a été nommé Président du Conseil d'Administration. Fredrik Brag poursuit sa fonction de Directeur Général de Median Technologies. En séparant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la nouvelle structure de gouvernance va permettre à Fredrik Brag de se concentrer sur le déploiement de la stratégie Median afin d'assurer le succès du Groupe sous le pilotage et la supervision du Conseil d'Administration. En parallèle, la solide expérience, la parfaite connaissance de l'industrie de l'imagerie médicale ainsi que la vision de Mr. Oran Muduroglu seront des atouts supplémentaires indéniables pour conduire la stratégie de Median Technologies.

Un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 35 M€ a été signé le 18 décembre 2019. Cet accord va permettre d'accélérer encore le programme d'investissement et de recrutement pour **iBiopsy**® sur les prochaines années. Le versement de la première tranche de 15 M€ devrait intervenir durant la deuxième quinzaine du mois d'avril 2020.

G. FAITS POSTERIEURS A LA DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Anticipant les mesures de confinement prises par le Gouvernement français le 17 Mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, le Groupe Median Technologies a mis tous ses collaborateurs en télétravail dès le lundi 16 Mars matin en France. De ce fait, l'ensemble des salariés de Median et de ses différentes sociétés partout dans le monde est depuis cette date en télétravail, les équipes aux Etats Unis et en Chine étant de façon usuelle en télétravail.

Le Groupe est prêt à affronter les défis qu'implique et va impliquer le Covid-19 :

- Depuis de nombreuses années, Median Technologies opère au travers des infrastructures robustes sur le cloud qui sont utilisées quotidiennement pour délivrer les services d'imagerie (iCRO) à ses clients et partenaires à travers le monde. Le plan de continuité des activités de Median Technologies est en place et fonctionne sans interruption depuis le 16 Mars 2020. Le Groupe continue à délivrer ses services et ses opérations d'imagerie comme d'habitude.
- Pour l'activité iCRO de Median, les chefs de projet, les responsables de sites investigateurs, les responsables des images, l'équipe qualité et les responsables de compte restent opérationnels disponibles, de la même façon qu'ils le sont dans des conditions normales.
- Les activités de recherche et développement liées à la Business Unit iBiopsy® continuent de se dérouler de façon nominale grâce aux infrastructures de développement mises en place depuis de nombreux mois et utilisées de façon journalière en temps normal.
- Enfin l'ensemble des équipes support (IT, administration, ressources humaines, services financiers, communication et marketing, service juridique) continue d'assurer le meilleur service possible aux deux business units du groupe.

Ainsi que prévu dès fin 2019, le Groupe a demandé le déblocage de la première tranche de son emprunt contractualisé fin 2019 auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Le montant de cette première tranche s'élève à 15 M€, sur le total du prêt de 35 M€.

En parallèle, l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement français pendant cette période sont étudiées par les services financiers du Groupe afin d'assurer la continuité du groupe dans les meilleures conditions possibles.

A ce jour, le groupe Median ne peut prématurément pas évaluer les impacts financiers que peut avoir cette crise sur ses activités. Cependant compte tenu de la situation, le groupe revoit cependant ses objectifs de revenus sensiblement à la baisse pour l'année 2020, mais entend cependant poursuivre sa croissance entamée il y a presque 2 ans maintenant.

Le groupe a d'ores et déjà mis en place une politique d'embauche beaucoup plus stricte afin de s'adapter aux mieux à l'évolution de la crise sur ces prochains mois et faire face à l'accroissement prévu de son chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les prises de commande futures, le groupe reste également prudent, même si les chiffres obtenus sur le premier trimestre de l'année 2020, restent en ligne avec ceux fixés en fin d'année dernière.

H. NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 1800, route des crêtes à Valbonne et est cotée à la Bourse de Paris sur Euronext Growth (anciennement Alternext). Le total du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 s'élève à 11 989 385 €. Le compte de résultat de la période dégage une perte de 8 031 703 €. La période a une durée de 12 mois du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Continuité d'exploitation :

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 5,6 M€ au 31 décembre 2019, de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,4 M€ sur l'année 2020 et de la signature avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un accord de financement d'un montant de 35 M€ (dont le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au premier semestre 2020), la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. A noter que, dans les 15 mois suivant le décaissement de la première tranche, le Groupe devra fournir à la Banque Européenne d'Investissement la preuve qu'une ou plusieurs augmentations de capital ont été réalisées en faveur de la société. Dans le cas où la condition précédente ne serait pas satisfaite, plusieurs cas pourront se présenter :

- ✓ *Augmentations de Capital de moins de 10 millions d'euros - La Banque Européenne d'investissement pourra annuler la portion non décaissée de la tranche A et /ou demander le remboursement anticipé du prêt en cours ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants courus ou en cours.*
- ✓ *Augmentations de Capital comprises entre 10 et 15 millions d'euros - Le taux d'intérêt P1K applicable à la tranche A sera augmenté à 8% et les intérêts seront dus rétroactivement comme si celui-ci avait été de 8% à la date de décaissement et cela jusqu'à ce que les augmentations de capital atteignent le montant de 15 M€. (Le taux actuellement applicable est de 6%).*

Le Groupe est confiant en sa capacité à augmenter son capital, notamment par le biais de levée de fonds sur les marchés. Ce type d'opération a déjà été réalisé avec succès dans le passé. Le Groupe considère ainsi disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes annuels au 31 décembre 2019 selon le principe de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Décembre 2019 été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2018-07 relatifs au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Sur décision de gestion, les frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations incorporelles :

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Mode et durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

3 – STOCKS

Les stocks de matériel informatique sont évalués au coût d'achat HT. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

4 – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- ✓ Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- ✓ Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;

- ✓ Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

6 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

7 – COMPTABILISATION DES FRAIS D'ÉMISSIONS D'EMPRUNT

La société disposait d'un choix de méthode pour la comptabilisation des frais d'émissions d'emprunts. Median Technologies a opté pour une comptabilisation à l'actif (PCG Art 833 -2/1, 832 -2/1).

Les frais d'émissions seront étalés sur la durée de l'emprunt.

Il s'agit des Frais bancaires ainsi que des honoraires des prestataires extérieurs.

8 – RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services réalisées à destination des sociétés

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	31/12/18	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/19
Logiciels R&D	811 028	-	-	(38 407)	772 621
Logiciels hors R&D	296 010	-	-	-	296 010
Licences	33 391	-	-	-	33 391
Logiciels Big Data	13 800	-	-	-	13 800
Total	1 154 229	-	-	(38 407)	1 115 822

AMORTISSEMENTS	31/12/18	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/19
Logiciels R&D	(777 804)	(21 975)	-	38 407	(761 372)
Logiciels hors R&D	(238 637)	(47 201)	-	-	(285 838)
Licences	(31 233)	(2 158)	-	-	(33 391)
Logiciels Big Data	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Total	(1 061 474)	(71 334)	-	38 407	(1 094 401)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 21 421 € au 31 décembre 2019.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations	31/12/2018	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2019
Agencement sur sol d'autrui	93 974	11 098	-	-	105 072
Installations générales, agencement	47 423	1 095	-	-	48 518
Matériel de transport	13 800	-	-	-	13 800
Matériel informatique R&D	275 789	21 189	-	(171 239)	125 738
Matériel informatique hors R&D	942 056	106 999	-	(208 422)	840 633
Mobilier	64 517	2 210	-	-	66 727
Total	1 437 560	142 590	-	(379 661)	1 200 488

Amortissements	31/12/2018	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2019
Agencement sur sol d'autrui	(66 908)	(4 645)	-	-	(71 553)
Installations générales, agencement	(20 739)	(4 234)	-	-	(24 973)
Matériel de transport	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Matériel informatique R&D	(219 763)	(30 768)	-	171 239	(79 292)
Matériel informatique hors R&D	(590 844)	(179 648)	-	207 534	(562 958)
Mobilier	(43 037)	(3 242)	-	-	(46 279)
Total	(955 091)	(222 537)	-	378 773	(798 855)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 401 633 € au 31 décembre 2019.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1 - IMMOBILISATIONS ET PROVISIONS

Immobilisations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Titres de Participation	92 963	92 963	-
Autres titres Immobilisés	39 701	156 734	117 033
Prêts	138 343	111 730	(26 613)
Autres immobilisations financières	207 446	158 402	(49 044)
Total	478 453	519 830	41 376

Provisions	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Titres de Participation	(9 546)	(9 546)	-
Autres titres Immobilisés	-	(77 320)	(77 320)
Total	(9 546)	(86 866)	(77 320)

Les variations sur la période concernent les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31 décembre 2019 et sont les suivantes :

- ✓ 22 458 actions propres pour un coût d'achat de 41 112 € (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2019 pour 41 323 €.
Aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2019.
- ✓ Les espèces mobilisées et indisponibles s'élèvent à 141 003 €.

2 – TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATION

Sociétés (filiales +50%)	Devise	% Capital détenu	Capitaux propres au 31/12/2019	Valeur comptable brute des titres détenus	Chiffre d'affaires HT de la période	Résultat net de la période	Dividendes encaissés au cours de la période
MEDIAN Technologies Inc.	Dollars US	100%	-5 072 461,80 USD	10 000,00 USD	1 043 977,53 USD	187 120,87 USD	-
MEDIAN Technologies Hk.	Dollars Hong-Kong	100%	-419 784,61 HKD	10 000,00 HKD	0,00 HKD	-91 897,71 HKD	-
Median Medical Technology (Shanghai) Co.,Ltd.	YUAN	100%	1 026 279,02 CNY	671 310,00 CNY	8 870 926,02 CNY	-354 969,02 CNY	-

3 – ENTREPRISES LIEES

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de
Participations financières	92 963	-
Provision sur titres de participation	(9 546)	-
Autres créances : Compte courant € - Median Technologies Inc.	3 689 553	-
Autres créances : Compte courant \$ - Median Technologies Inc.	705 321	-
Autres créances : Compte courant Hk - Median Technologies Hong-Kong	50 840	-
Provision sur Compte courant	(4 445 715)	-
Dettes fournisseurs	(41 594)	-
Créances fournisseurs	146 783	-
Créances clients	230 251	-

Notons que les comptes courants et les titres de participation des filiales Median Technologies Inc. et Median Technologies Hong-Kong font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%. Aucune provision n'a été constatée sur les titres de Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd au 31 décembre 2019. La société est actuellement en phase de croissance pour répondre au fort développement de l'activité en Chine.

NOTE 5 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

1 – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

Etat des créances	31/12/2019	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	3 060 355	3 060 355	-
Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	-
Organismes sociaux	-	-	-
Organismes Etat	1 878 575	1 878 575	-
Groupes et Associés	4 445 715	-	4 445 715
Débiteurs divers	16 952	16 952	-
Total Brut	9 402 796	4 957 082	4 445 715
Créances clients et comptes rattachés	(269 765)		
Groupes et Associés (Provision)	(4 445 715)		
Total	4 687 316		

2 – LES CREANCES DE L'ETAT

Elles s'élèvent à 1 878 575 € et comprennent notamment :

- ✓ Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2019 d'un montant de 1 409 448€.
- ✓ Une demande de remboursement de TVA de 120 000 € et 250 674 € de créances TVA.
- ✓ 7 343 € de dégrèvement de Cotisation foncière des entreprises.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.

3 – LES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Clients, facture à établir	117 443	63 613	53 829
Organismes sociaux	0	60 966	(60 966)
Rabais, remises et ristournes à obtenir	1 571	52 570	(50 999)
Intérêts courus	2 213	6 502	(4 289)
Autres	7 343	8 071	(728)
Total	128 570	191 722	(63 152)

Les autres produits à recevoir correspondent au dégrèvement de Cotisation foncière des entreprises comptabilisé au 31 décembre 2019. En 2019, l'arrêt du CICE fait qu'il n'y a plus de remboursements à attendre des organismes sociaux.

NOTE 6 TRESORERIE

Elle concerne six comptes courants bancaires pour un montant de 5 646 466 €. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 2 213 €.

Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts courus à recevoir	2 213	6 502	(4 289)
Comptes à terme	-	-	-
Disponibilités	5 646 466	12 474 730	(6 828 264)
Total	5 648 679	12 481 232	(6 832 553)

NOTE 7 DIVERS ACTIFS

Actifs divers	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Charges constatées d'avance	549 380	436 541	112 839
Frais d'émission d'emprunts à étaler	191 747	-	191 747
Total	741 127	436 541	304 586

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 549 380 € au 31 décembre 2019 et concernent principalement des charges d'exploitation. Le montant au 31 décembre 2018 s'élevait à 436 541 €.

Le montant des frais d'émission d'emprunt à étaler liés à l'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'élève au 31 décembre 2019 à 191 747 €.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES

1 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital de la Société est composé de 12.127.425 actions réparties entre 12.104.224 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires. L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Capital	606 371	-	-	606 371
Primes d'émission, réserves	53 065 091	-	-	53 065 091
BSA 2009	15 996	-	-	15 996
BSA 2013	64 000	-	-	64 000
BSA 2018	181 200	-	-	181 200
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	(28 171 827)	(16 063 457)	-	(44 235 284)
Resultat	(16 063 457)	(7 988 450)	16 063 457	(7 988 450)
Total	9 697 375	(24 051 907)	16 063 457	1 708 924

2 – LES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice 2019.

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Décision	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
Position au 31 décembre 2018		12 127 425	606 371	53 065 091
Position au 31 décembre 2019		12 127 425	606 371	53 065 091

Nouveaux instruments financiers 2019

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 Juin 2019, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 500.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « **SO 2019** »).

Les conditions et modalités de l'émission ayant été adoptées par le conseil d'administration en date du 27 Juin 2019 sont les suivantes :

- Bénéficiaires :
Emission au profit des dirigeants sociaux de la Société, des membres du personnel de la Société, et des membres du personnel des Sociétés liées à la Société au sens du 1° de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux.
- Nombre total de Stock-Options : 385 016
 - ✓ SO 2019-A : 94 516
 - ✓ SO 2019-B : 257 500
 - ✓ SO 2019-C : 33 000
- Prix de souscription : 1,50 euros, ce prix ayant été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 Juin 2019.
- Durée de validité : **SO 2019** - sept ans soit jusqu'au 26 Juin 2026.

NOTE 9 PROVISIONS

1 – LE TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	31/12/2018	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2019
Provision pour risques (a)	59 766		(17 696)	(42 070)	-
Provision pour perte de change (b)	4 563	10 077	(4 563)	-	10 077
Provision pour charges (c)	452 834		-	(90 614)	362 220
Autre provision pour risques (d)	71 022		(14 218)	(56 804)	-
Total	588 184	10 077	(36 477)	(189 487)	372 298

- a) La provision pour risque de l'exercice 2018 a été reprise sur l'exercice. Pas de nouvelle provision comptabilisée sur la période.
- b) Une provision pour perte de change de 10 077 € a été comptabilisée.
- c) Une diminution de la provision des indemnités de départ en retraite a été constatée au 31 décembre 2019.
- d) La provision pour charge relative aux frais accordés aux salariés licenciés pour motif économique dans le cadre de leur reconversion a été totalement reprise au 31 décembre 2019.

2 – PROVISIONS POUR CHARGES : ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Provisions pour engagement de retraite (En milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 décembre 2019	362 220	-	362 220

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,85%	1,60%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	2,50%
Dont Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-Fm 2008-2010	INSEE T68-Fm 2008-2010
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2019	31/12/2018
Moins de 25 ans	24,00%	16,00%
25-29 ans	24,00%	9,00%
30-34 ans	10,00%	5,00%
35-39 ans	11,00%	4,00%
40-44 ans	7,00%	3,00%
45-49 ans	6,00%	2,25%
50-54 ans	4,00%	1,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 452 834 €.

NOTE 10 DETTES FINANCIERES

Dettes financières	31/12/2018	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2019
Dettes financières	3 359	2 470	(3 359)	2 470
Total	3 359	2 470	(3 359)	2 470

A moins d'un an	2 470
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

NOTE 11 AUTRES DETTES

1 – ETAT DES DETTES

Etat des dettes	31/12/2019	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	1 588 147	1 588 147	-
Personnel et comptes rattachés	1 379 467	1 379 467	-
Organismes sociaux	1 035 286	1 035 286	-
Organismes Etat	156 191	156 191	-
Dettes sur immobilisations et comptes	13 197	13 197	-
Autres dettes	227 097	227 097	-
Total	4 399 384	4 399 384	-

2 – LES CHARGES A PAYER

Charges à payer	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617 332	528 895	88 437
Intérêts courus à payer	2 464	3 353	(889)
Dettes Sociales et Organismes sociaux	2 093 982	1 505 538	588 444
Organismes Etat	19 381	11 942	7 439
Autres charges à payer	150 000	150 000	0
Total	2 883 159	2 199 728	683 431

3 – LES AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 5 461 740 € au 31 décembre 2019 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (Advance Payment). Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation).

Au 31 décembre, un montant de 1 073 657 € concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

Etat des dettes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 461 740	4 634 377	827 362
Total	5 461 740	4 634 377	827 362

NOTE 12 PASSIFS DIVERS

Les produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 4 270 € et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisés sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31 décembre 2019.

Passifs divers	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Produits constatés d'avance	4 270	29 808	(25 538)
Total	4 270	29 808	(25 538)
A moins d'un an	4 270	-	-
Entre 1 et 5 ans	-	-	-
A plus de 5 ans	-	-	-

Les écarts de conversion passif

Des écarts de conversion passif ont été comptabilisés pour un montant de 30 076 €. Ils concernent des dettes fournisseurs et des créances clients en monnaie étrangère. Ces dettes et créances en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 13 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Prestations de services	8 351 665	6 332 247	2 019 417
Ventes de licences	5 142	6 875	(1 733)
Ventes de marchandises	-	1 200	(1 200)
Total	8 356 807	6 340 322	2 016 485

Chiffre d'affaires	31/12/2019	31/12/2018	Variation
CA France	999 165	517 539	481 626
CA USA/CANADA	2 692 441	3 183 712	(491 271)
CA UK	660 947	1 240 192	(579 245)
CA Chine	3 336 965	673 759	2 663 206
CA Autres exportations	667 289	725 120	(57 832)
Total	8 356 807	6 340 322	2 016 485

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

NOTE 14 AUTRES PRODUITS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ils correspondent essentiellement aux produits d'exploitation suivants :

- ✓ 191 747 € concernent des frais à étaler dans le cadre du financement auprès de la banque Européenne d'Investissement (BEI).
- ✓ 49 064 € relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- ✓ 80 323 € relatifs à des gains de change sur dettes & créances commerciales.

NOTE 15 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et charges externes s'élèvent au 31 décembre 2019, à 8 019 106 € contre 12 842 019 € au 31 décembre 2018.

La variation de charges de 4 822 913 € s'explique essentiellement par :

- ✓ La diminution des prestations facturées par la filiale US à hauteur de 3 452 108 € ;
- ✓ L'arrêt des prestations liées au CTMS et la diminution des charges liées aux projets pharmaceutiques pour un montant de 343 005 € ;
- ✓ La diminution des charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 745 386 € ;
- ✓ La diminution du recours à du personnel intérimaire pour un montant de 422 109 €.

NOTE 16 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'élèvent à 4 698 160 €, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 18 337 954 €.

NOTE 17 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de Personnel s'élèvent au 31 décembre 2019, à 9 070 926 € contre 9 313 575 € au 31 décembre 2018 soit une baisse de 2,6%.

Charges de Personnel	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires et traitements	6 291 584	6 405 063	(113 479)
Charges sociales	2 779 342	2 908 512	(129 170)
Total	9 070 926	9 313 575	(242 649)

NOTE 18 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 68 770 € se justifient principalement par :

- ✓ Une provision pour perte de change de 10 077 € concernant les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc. ;
- ✓ Une provision sur les comptes courants des filiales Median Technologies Hong Kong et Median Technologies Inc. d'un montant de 48 023 € ;
- ✓ Des pertes de change pour un montant de 10 670 €.

Les produits financiers de 144 059 € correspondent principalement à :

- ✓ Des gains de change pour un montant de 26 270 € ;
- ✓ Une reprise de provision concernant les titres d'autocontrôle pour un montant de 77 320 € ;
- ✓ Des intérêts relatifs aux comptes courants des filiales pour 22 166 € ;
- ✓ Des intérêts de 13 740 € provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie).

NOTE 19 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 39 719 € et il est constitué principalement :

- ✓ De reprise de provision pour risques et charges d'un montant de 130 788 € ;
- ✓ D'un mali sur rachat d'actions propres pour 98 918 € ;
- ✓ De la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut à hauteur de 1 912 € ;
- ✓ D'indemnités exceptionnelles versées à hauteur de 19 166 €.

NOTE 20 IMPOT SUR LES BENEFICES

1 - MONTANT DES CREANCES ET DES DETTES D'IMPOT DIFFERE

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2019 :

- ✓ 105 875 290 €, soit un allègement d'impôt potentiel de 29 645 081 € (au taux de 28%).

2 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2019, s'élève à 1 409 448 € contre 1 591 969 € au 31 décembre 2018.

3 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le CICE a été supprimé en fin d'année 2018.

NOTE 21 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2019, le résultat net est une perte de 7 988 450 €, soit par action un résultat net de -0,66 €.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2019, donneraient droit à 1.549.431 actions (Voir page 12). En cas d'émission de toutes ces actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2019, le résultat net par action serait de -0,59 €.

NOTE 22 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2019	31/12/2018	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	75	78	(3)	-4%
Employés	1	5	(4)	-80%
Total	76	83	(7)	-8%

NOTE 23 COMPTES CONSOLIDES

Median Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés annuels conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

NOTE 24 ORGANES D'AMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	695 991	887 687	(191 696)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	324 000	236 250	87 750
Engagements de retraite	-	-	-
Jetons de présence	150 000	150 000	-
Total	1 169 991	1 273 937	(103 946)

NOTE 25 ENGAGEMENTS

LICENCES D'EXPLOITATION LOGICIELS ET BREVETS

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2019 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire (provisionné dans les comptes).

45 000 \$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 000 \$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 000 \$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

Le 18 Décembre 2019, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 millions d'euros, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, va permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® sur les prochaines années.

Tranche A : 15 millions d'euros

Tranche B : 10 millions d'euros

Tranche C : 10 millions d'euros

Median a sollicité le versement de la première tranche de 15 millions d'euros au début du mois d'Avril 2020. Le contrat prévoit ensuite la libération des deuxième et troisième tranches (de 10 millions d'euros chacune) dans les années à venir, à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables définies dans le contrat de financement.

Le remboursement de ce financement interviendra, en une seule fois, au terme d'une période de 5 ans à compter du versement de la tranche concernée. Ce contrat de financement est assorti du paiement d'intérêts et de frais divers et également d'une garantie consentie par la société Median Technologies Inc. (filiale américaine de Median Technologies).

Selon les termes du contrat d'émission des bons de souscription d'actions, Median Technologies procédera à l'émission de 800 000 bons de souscription d'actions au profit de la BEI lors du versement de la première tranche, et, le cas échéant, à l'émission de 300 000 bons de souscription d'actions complémentaires lors de la libération de la deuxième tranche à un prix de souscription de 0,01 euro. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions sera déterminé en fonction du prix d'une ou plusieurs levée(s) de fonds d'au moins 15 millions d'euros réalisée dans les 15 mois après la date de la souscription auquel s'appliquera une décote croissante en fonction du temps, avec un minimum de 2 Euros à compter du 16ème mois. La durée de vie de ces bons de souscription d'actions est de 15 ans.

Le contrat d'émission des bons de souscription d'actions inclut une clause d'ajustement de parité d'exercice qui pourrait s'appliquer, sous certaines conditions, en cas d'augmentation de capital. La BEI aura la possibilité, sous certaines conditions, de solliciter de Median Technologies le rachat de ses bons de souscription d'actions pour un montant maximum de 50 millions d'euros et, au-delà de trouver un acquéreur et de payer des intérêts sur le prix des bons de souscription d'actions restants. Le total de ces bons de souscription d'actions (pour les deux tranches) pourrait représenter jusqu'à 7,44 % du capital social pleinement dilué.

Median Technologies SA

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux actionnaires
Median Technologies SA
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Contrat de prestations de services signé avec la société INNOVA LAW, LLC :

- **Administrateur concerné :** Monsieur Fredrik Brag
- **Nature et objet :** Le 11 décembre 2019, la Société a conclu un nouveau contrat avec la société INNOVA LAW, LLC., au sein de laquelle Monsieur Johan Brag, frère de Monsieur Fredrik Brag (Directeur Général et Administrateur de la Société), exerce la fonction de Président.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Median Technologies SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019) - Page 2

- **Modalités** : Conformément audit contrat, la société INNOVA LAW, LLC s'est engagée à fournir des prestations de services particulières, sur demande spécifique de la Société, en matière de stratégie relative à la propriété intellectuelle et autre procédure connexe et de stratégie et de développement relatifs et à la science des données et à la science clinique à la Société moyennant des honoraires devant faire l'objet d'un devis préalable et accepté par la Société pour chaque mission spécifique confiée à INNOVA LAW, LLC.

Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie : omission. Nous vous précisons que, lors des réunions du conseil d'administration du 16 janvier et du 9 avril 2020, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention mais cette autorisation ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Stock-options attribuées à un administrateur :

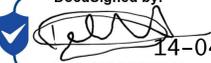
- **Administrateur concerné** : Monsieur Oran Muduroglu (Président du Conseil d'Administration)
- **Nature et objet** : Monsieur Oran Muduroglu bénéficie de stock-options lui étant attribuées en vertu d'un contrat conclu avec Median Technologies, Inc. Ce dernier a le droit d'exercer ses stocks-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. Le Conseil d'Administration du 12 novembre 2009 a autorisé la signature d'un protocole d'échange-apport d'actions de la Société Median Technologies, Inc au profit de la Société Median Technologies SA en cas d'exercice par Monsieur Muduroglu de ses stock-options et ce, afin de maintenir le contrôle à 100% de sa filiale.
- **Modalités** : Monsieur Oran Muduroglu apportera la totalité des actions qu'il possèdera dans la Société Median Technologies Inc, après l'exercice de la totalité de ses stock-options, soit 100 actions de la Société Median Technologies, Inc. En rémunération de l'apport en nature des actions, il sera attribué à Monsieur Muduroglu un total de 25.108 actions de catégorie A de la Société Median Technologies SA (125.538 actions prévues initialement à diviser par cinq suite à la décision de l'Assemblée Générale de décembre 2010 de procéder à la hausse du montant nominal des actions en contrepartie d'une baisse du nombre d'actions).

A ce jour, Monsieur Muduroglu n'a exercé aucune de ses stock-options.

Fait à Marseille, le 14 avril 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Gianni Darnet
Associée

DocuSigned by:

14-04-2020 | 13:57 CEST
23EE419BB3264EB...

Median Technologies SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
Median Technologies SA
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Median Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences de l'application au 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrat de location ».

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Median Technologies SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 9 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Median Technologies SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

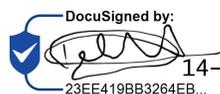
Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 3

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 14 avril 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

14-04-2020 | 14:00 CEST
23EE419BB3264EB...

Céline Gianni Darnet
Associée

SA Median Technologies

Comptes consolidés établis en
normes IFRS
Exercice clos le 31 décembre
2019



Etat de la situation financière consolidée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/ 12/ 2019	31/ 12/ 2018
Immobilisations incorporelles	3.1	21	93
Immobilisations corporelles	3.2	1 502	556
Actifs financiers non courants	3.3	207	176
Total des Actifs non courants		1 730	825
Stocks	3.4	0	0
Créances clients	3.5	3 937	2 050
Actifs financiers courants	3.6	141	113
Autres actifs courants	3.7	2 699	2 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	7 615	12 739
Total des Actifs courants		14 391	17 323
TOTAL DE L'ACTIF		16 121	18 148
Capital	3.10.1	606	606
Primes liées au capital	3.10.1	53 326	53 326
Réserves consolidées		-44 603	-29 494
Ecart de conversion		-64	-61
Résultat net		-7 984	-15 284
Total des Capitaux Propres	3.10	1 282	9 094
	<i>Dont Part du groupe</i>	1 282	9 094
Dettes financières à long et moyen terme	3.13	844	0
Engagements envers le personnel	3.11	362	453
Passifs d'impôts différés	3.14	341	312
Total des Passifs non courants		1 547	764
Dettes financières à court terme	3.13	253	3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	3.15	4 777	3 423
Passifs sur contrats	3.16	8 262	4 732
Provisions courantes	3.12	0	131
Total des Passifs courants		13 293	8 290
TOTAL DU PASSIF		16 121	18 148

Etat du résultat net consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Chiffre d'affaires	3.17	8 951	6 340
Autres produits de l'activité		80	194
Produits des activités		9 032	6 534
Achats consommés		-103	-131
Charges de personnel	3.18	-8 551	-10 430
Charges externes	3.19	-7 436	-9 895
Taxes		-329	-255
Dotations nettes aux amortissements, dépréciation et provisions		-528	-719
Autres charges d'exploitation	3.20	-53	-497
Autres produits d'exploitation		4	
Résultat opérationnel		-7 963	-15 393
Coût de l'endettement financier net		-25	-6
Autres charges financières		-21	-11
Autres produits financiers		42	86
Resultat financier net	3.21	-4	70
Charges d'impôt sur le résultat	3.22	-17	39
Résultat net		-7 984	-15 284
Résultat net part du groupe		-7 984	-15 284
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net part du groupe de base et dilué par action en euros	3.23	-0,66	-1,27

Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		-7 984	-15 284
Activités à l'étranger – écart de conversion		-3	14
Total éléments recyclables		-3	14
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies	3.11	65	33
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	3.14	-16	-8
Total des éléments non recyclables		49	25
Résultat global		-7 939	-15 246

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
RESULTAT NET CONSOLIDE		-7 984	-15 284
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		528	719
Paiement fondé sur des actions	3.19	79	-675
Plus et moins values de cession		31	3
Charge d'impôts différés		13	-44
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		-7 333	-15 281
Variation du besoin en fonds de roulement			
Augmentation des clients et autres actifs		-2 015	-113
Diminution des fournisseurs et autres passifs		4 962	-249
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 947	-362
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-4 386	-15 643
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1	0	0
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2	-176	-255
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	0
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		-40	-152
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		19	310
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-195	-98
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports			189
Augmentation des frais d'émission d'emprunts		-192	
Remboursement d'emprunts	3.13	-351	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-543	189
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		-5 124	-15 551
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		12 739	28 290
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		7 615	12 739

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS (Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€)

Sommaire

1	Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	10
1.1	Information relative à la Société et à son activité	10
1.2	Faits majeurs de l'exercice.....	10
2	Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues	12
2.1	Principes de préparation des états financiers	12
2.2	Utilisation de jugements et d'estimations.....	14
2.3	Périmètre et méthodes de consolidation.....	15
2.4	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation.....	16
2.5	Conversion des transactions libellées en devises	16
2.6	Distinction courant / non courant.....	18
2.7	Immobilisations incorporelles.....	18
2.8	Immobilisations corporelles	18
2.9	Valeur recouvrable des actifs non courants	19
2.10	Stocks.....	19
2.11	Créances clients et dépréciation	20
2.12	Actifs financiers.....	20
2.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	20
2.14	Capitaux propres.....	21
2.15	Paiement fondé sur des actions	21
2.16	Provisions	21
2.17	Engagements sociaux.....	22
2.18	Fournisseurs et comptes rattachés.....	22
2.19	Passifs financiers.....	22
2.20	Impôts exigibles et différés.....	23
2.21	Chiffre d'affaires.....	24
2.22	Crédit d'impôt recherche	24
2.23	Contrat de location	24
2.24	Information sectorielle.....	27
2.25	Résultat par action.....	27

3 Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat.....	28
3.1 Immobilisations incorporelles.....	28
3.2 Immobilisations corporelles.....	28
3.3 Actifs financiers non courants.....	29
3.4 Stocks.....	29
3.5 Créances clients.....	30
3.6 Actifs financiers courants.....	31
3.7 Autres actifs courants.....	31
3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	31
3.9 Instruments financiers par catégorie.....	33
3.10 Capitaux propres.....	34
3.10.1 Capital et primes d'émission.....	34
3.10.2 Actions propres.....	34
3.10.3 Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites.....	35
3.11 Engagements envers le personnel.....	36
3.11.1 Retraites à prestations définies.....	36
3.11.2 Retraites à cotisations définies.....	37
3.12 Provisions courantes.....	38
3.13 Dettes financières long et court terme.....	38
3.14 Impôts différés.....	39
3.15 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes.....	40
3.16 Passifs sur contrats.....	40
3.17 Chiffre d'affaires.....	41
3.18 Charges du personnel.....	42
3.18.1 Paiements fondés sur des actions.....	42
3.18.1.1 Programme de Stock-options.....	43
3.19 Charges externes.....	44
3.20 Autres charges d'exploitation.....	45
3.21 Résultat financier.....	45
3.22 Impôt sur le résultat.....	45
3.23 Résultat par action.....	46
3.24 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers.....	47
3.25 Engagements hors bilan et autres passifs éventuels.....	50

3.25.1	Actifs et passifs éventuels	50
3.26	Opérations avec des parties liées	51
3.26.1	Rémunérations des principaux dirigeants	51
3.26.2	Autres opérations avec les principaux dirigeants	52
3.27	Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau.....	52
3.28	Dividendes	52
3.29	Événements postérieurs à la clôture	52

1 Présentation de l'activité et des événements majeurs

1.1 Information relative à la Société et à son activité

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext).

1.2 Faits majeurs de l'exercice

Le Chiffre d'affaires de la société s'élève à 8,9 M€ contre 6,3 M€ l'exercice précédent, soit une hausse de plus de 41,1 %.

L'activité iCRO a généré 100 % du Chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2019. Celle-ci a continué de se développer en Chine avec la mise en place d'une structure pour la gestion locale de projets et des opérations, permettant un accroissement significatif de la prise de commandes sur l'année 2019. A ce jour une partie importante des services rendus en Chine a été effectuée par les équipes de la Société, malgré le renforcement d'équipes chinoises dédiées. Le processus visant à autonomiser la filiale devrait se poursuivre sur l'année 2020. En 2019, la qualité des services a été validée par le succès de 12 audits clients et d'un audit FDA (Food and Drug Administration) sur une phase III majeure d'un laboratoire pharmaceutique membre du Top 3.

L'activité iBiopsy® n'a pas généré de revenus sur l'exercice, celle-ci étant en phase d'investissement (Logiciel, Clinique et Scientifique) pour de nouveaux produits et services. Avec l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa, Chief Science and Innovation Officer, Median a poursuivi ses investissements de R&D pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®, en renforçant notablement l'équipe scientifique dans les domaines de l'Intelligence Artificielle et de la science des données, afin de consolider son leadership en imagerie phénotypique.

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élèvent à 7,6 M€ au 31 Décembre 2019. Le versement du Crédit Impôt Recherche 2018 est intervenu sur le mois de juillet 2019, pour un montant de 1,6 M€.

Le Conseil d'Administration du 10 Avril 2019, a décidé d'adopter une nouvelle structure de gouvernance et de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, à cette date, Oran Muduroglu a été nommé Président du Conseil d'Administration. Fredrik Brag poursuit sa fonction de Directeur Général de Median Technologies. En séparant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de

Directeur Général, la nouvelle structure de gouvernance va permettre à Fredrik Brag de se concentrer sur le déploiement de la stratégie Median afin d'assurer le succès du Groupe sous le pilotage et la supervision du Conseil d'Administration. En parallèle, la solide expérience, la parfaite connaissance de l'industrie de l'imagerie médicale ainsi que la vision de Mr. Oran Muduroglu seront des atouts supplémentaires indéniables pour conduire la stratégie de Median Technologies.

Un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 35 M€ a été signé le 18 décembre 2019. Cet accord va permettre d'accélérer encore le programme d'investissement et de recrutement pour iBiopsy® sur les prochaines années. Le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au cours du premier semestre 2020.

2 Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

2.1 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2019

- ✓ IFRS 16 « Contrats de location » ;
- ✓ IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- ✓ Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- ✓ Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises ;
- ✓ Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 ;
- ✓ Modifications d'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime

L'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 est décrit dans la note 2.1.1. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2019 au sein de l'Union Européenne (sous réserve de leur approbation).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

- ✓ Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative ;
- ✓ Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1er janvier 2019 au sein de l'Union Européenne

En 2019, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- ✓ IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- ✓ IFRS 14 – Comptes de report réglementaires ;
- ✓ Modifications d'IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ;

Le management du Groupe n'anticipe pas d'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne.

2.1.1 Concernant l'application d'IFRS 16 : « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire au 1er janvier 2019 remplace la norme IAS 17. Cette norme supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Elle introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer.

Le Groupe a décidé d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée lors de la première application de cette norme au 1er janvier 2019 et n'a donc pas retraité l'information comparative au titre de l'exercice 2018, comme le permet les dispositions spécifiques de transition prévues par la norme. L'effet cumulatif de la première application de la norme IFRS 16 est comptabilisé dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019.

A la date de transition, le Groupe a décidé d'appliquer l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats ayant une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois, et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations de petits équipements informatiques). Les loyers payés au titre de ces contrats sont constatés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée de location.

Le Groupe a analysé les engagements pouvant potentiellement remplir la définition d'un contrat de location (ou d'une composante location au sein d'un contrat). Dans ce cadre, un nombre limité de contrats a été identifié comme entrants dans le champ d'application d'IFRS 16. Les principaux contrats concernés par la norme sont les baux immobiliers et les locations de véhicules.

Pour son portefeuille de véhicules, le Groupe a utilisé le même taux d'actualisation, dans la mesure où l'ensemble des contrats ont des caractéristiques raisonnablement similaires.

L'application d'IFRS 16 a conduit le Groupe à constater une dette de loyers d'un montant de 1 446 K€ au 1er janvier 2019. Elle représente la valeur actuelle des loyers restants dus, actualisés au moyen du taux marginal d'endettement du preneur au 1er janvier 2019. Le taux moyen pondéré s'élève à 1,35 %.

Les écarts entre les engagements de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et la dette locative estimée selon IFRS 16 concernant ces mêmes contrats au 1er janvier 2019 s'expliquent de la manière suivante :

en K€

Engagement de location simple (en tant que preneur au 31/12/2018)	1 331
Contrats non comptabilisés en application de l'exemption IFRS 16	-6
Effet liés aux périodes optionnelles non prise en compte dans les engagements hors-bilan	191
Effet de l'actualisation	-70
Dettes locatives actualisées estimées au titre d'IFRS 16 au 01/01/2019	1 446

Au 31 décembre 2019, la dette de loyers s'élève à 1 094 K€ et la valeur nette des actifs corporels au titre des droits d'utilisation s'élève à 1 087 K€.

Au titre également de ces contrats de location, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement et des charges d'intérêts à la place des charges de loyers associées aux contrats de location simple. Sur l'exercice 2019, il a ainsi été comptabilisé 358 K€ d'amortissement et 8 K€ de charges d'intérêts au titre de ces contrats de location.

Le Groupe présente l'actif « droit d'utilisation » dans le poste des immobilisations corporelles, sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété. Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs comptables des actifs « droit d'utilisation » au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019.

	31/12/2019			01/01/2019		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Actifs liés au droit d'utilisation - Constructions - Agencements	1 315	(264)	1 051	1 315		1 315
Actifs liés au droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	131	(94)	36	131		131
Total consolidé	1 446	(358)	1 087	1 446	-	1 446

Le Groupe présente les dettes de loyers dans le poste « Dettes financières » de l'état de la situation financière consolidé. Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs comptables des dettes de loyers au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	01/01/2019
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs (Passif non courant)	844	1 095
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs (Passif courant)	253	351
Dettes financières brutes	1 097	1 446

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation, comme décrit à la note 3.24 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers », et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE,...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

2.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

<i>Dénomination</i>	<i>Pays</i>	<i>Siège social</i>	<i>Numéro SIRET</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% détention</i>
MEDIAN TECHNOLOGIE (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
MEDIAN INC (fille)	US	Etats-Unis		Intégration globale	100%
MEDIAN HK (fille)	HK	Hong-Kong		Intégration globale	100%
MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (fille)	Chine	Shanghai		Intégration globale	100%

Les filiales « MEDIAN Technologies Inc », « MEDIAN HK » et « MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY » sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe.

La filiale chinoise ne faisait pas l'objet d'une consolidation en 2018. En effet cette entité n'avait pas d'activité et le groupe n'avait pas versé le capital correspondant. Les titres qui étaient reconnus dans le social faisaient l'objet d'une élimination avec la dette qui était constatée en contrepartie. Le début d'activité de la filiale chinoise a commencé en avril 2019.

Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

2.5 Conversion des transactions libellées en devises

(a) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers » ou « Charges financières ».

(b) Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part

proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

(c) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion". Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

2.6 Distinction courant / non courant

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

2.9 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2019, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

2.10 Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11 Créances clients et dépréciation

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Le Groupe utilise le modèle simplifié, préconisé par IFRS 9, pour la dépréciation des créances commerciales. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont calculés sur leur durée de vie à compter de la comptabilisation initiale et se fondent sur des informations historiques. En outre, les créances litigieuses ou dont l'échéance est échue à plus d'un an sont dépréciées à 100%.

2.12 Actifs financiers

i. Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance commerciale sans composante financement significative) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission. Une créance commerciale sans composante financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

ii. Classement et évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des profits et pertes sur actifs financiers est la suivante :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances

initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

2.14 Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

2.15 Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17 Engagements sociaux

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

2.18 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.19 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.20 Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

2.21 Chiffre d'affaires

Les principales activités du Groupe sont :

- ✓ l'activité iCRO : cette activité consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés ;
- ✓ l'activité iBiopsy® : Cette activité a pour objectif de mettre à disposition des clients la plateforme iBiopsy® qui exploite les technologies multimodales d'intelligence artificielle et la science des données pour répondre à la promesse de la médecine de précision grâce à une analyse d'imagerie médicale de pointe afin d'améliorer les soins aux patients et l'efficacité du traitement.

Le chiffre d'affaires résulte en grande majorité de l'activité iCRO et plus particulièrement des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, le Groupe pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

L'activité iBiopsy est en phase de développement, comme indiqué dans la note **1.2**.

2.22 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche en diminution des charges du personnel.

2.23 Contrat de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En vertu des exemptions autorisées par la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- ✓ des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;

- ✓ des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf.

Ces contrats de location sont comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de prise d'effet du contrat de location, un droit d'utilisation sur contrats de location et une dette de loyers. Le Groupe présente les actifs « droit d'utilisation » dans les immobilisations corporelles, tandis que la dette de loyers est comptabilisée au poste « Emprunts ».

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- ✓ le montant initial de la dette ;
- ✓ les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur ;
- ✓ les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- ✓ une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

La dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- ✓ les loyers fixes ;
- ✓ les loyers variables basés sur un taux ou index ;
- ✓ les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- ✓ le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- ✓ les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Les loyers variables qui sont basés sur un autre élément qu'un taux ou un index, comme les loyers basés sur l'utilisation du bien loué ou sur sa performance sont exclus de l'évaluation de la dette.

Détermination de la durée d'un contrat

La durée du contrat est définie comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, à laquelle doivent être ajoutées les périodes couvertes par :

- ✓ des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et
- ✓ des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location, le Groupe distingue deux catégories de biens sous-jacents :

- ✓ biens immobiliers : la durée retenue correspond à la durée initiale du contrat de location augmentée des éventuelles options de prolongation que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer compte. Pour les baux commerciaux conclus en France et conformément au Relevé de conclusions publié par l'ANC le 16 février 2018, le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans.

- ✓ biens mobiliers (dont notamment matériel de transport) : la durée retenue correspond généralement à la durée non-résiliable du contrat. En effet, en cas d'option de renouvellement, le groupe considère qu'il n'est pas raisonnablement d'exercer les options de renouvellement compte tenu de la nature des biens loués et de la facilité de les remplacer.

Décision de l'IFRS Interpretation Committee du 16 décembre 2019

L'IFRS IC a publié le 16 décembre 2019 sa décision finale portant sur les contrats de location tacitement renouvelables ou à durée non définie ou indéfinie avec clause de résiliation, précisant les critères à appliquer pour déterminer leur durée exécutoire et l'interaction avec la durée d'amortissement des agencements non amovibles sous-jacents.

La décision de l'IFRIC pourrait remettre en cause le Relevé de conclusions publié par l'ANC le 16 février 2018. Cependant, pour les contrats susceptibles d'être impactés, le Groupe estime qu'il n'est pas raisonnablement certain d'aller au-delà de la durée initiale. Par conséquent, le Groupe ne s'attend pas à des impacts significatifs.

Détermination du taux d'actualisation des dettes de loyers

Le groupe considère qu'il est impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de ses contrats de location. Par conséquent, le groupe a choisi d'appliquer le taux d'emprunt marginal à l'ensemble de ses contrats de location.

Le taux d'emprunt marginal correspond au taux d'intérêt que le groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du Droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire.

Le groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes. Les taux retenus reflètent le taux d'intérêt d'un emprunt dont le profil de paiement est similaire à celui des loyers.

Evaluation ultérieure

Le droit d'utilisation est amorti sur une base linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité du droit d'utilisation. Si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif, ou qu'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain, le droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité du bien loué sous-jacent.

La dette de loyers est réévaluée de la manière suivante :

- ✓ une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie du compte de charge d'intérêt sur contrats de location ;
- ✓ une diminution reflétant les paiements de loyer de la période
- ✓ une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée ;
- ✓ une augmentation ou une diminution reflétant une réestimation des paiements de loyer futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée.

2.24 Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmacie conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe. Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

2.25 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

3 Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat

3.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Brevets, licences, marques	1 116	-1 094	21	1 154	-1 061	93
Total consolidé	1 116	-1 094	21	1 154	-1 061	93

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Solde à l'ouverture	1 154	-1061	93	1186	-950	236
Acquisitions			0			0
Cessions, mises au rebut	-38	38	0			0
Autres mouvements			0	-27		-27
Variation des dépréciations et amortissements		-72	-72		-116	-116
Effets des variations de change			0	-5	5	0
Solde à la clôture	1 116	-1 094	21	1 154	-1 061	93

3.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Constructions - Agencements	105	(72)	34	94	(67)	27
Actifs liés au droit d'utilisation - Constructions - Agencements	1 315	(264)	1 051			
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 143	(762)	381	1 494	(966)	529
Actifs liés au droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	131	(94)	36			
Total consolidé	2 694	(1 192)	1 502	1 588	(1 033)	556

Le droit d'utilisation activé sur les locations immobilières du Groupe s'élève à 1 315 K€ en brut et représente l'impact significatif de l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019. Il concerne principalement le bail locatif des locaux de Valbonne.

Les actifs liés au droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles s'élèvent en brut à 131 k€ et concerne principalement du matériel de transport. Le Groupe a appliqué le même taux d'actualisation pour ce portefeuille de contrat.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Solde à l'ouverture	3 034	(1 033)	2 001	1 294	-793	500
Acquisitions	156		156	275		275
Cessions, mises au rebut	-500	429	(71)	(14)	11	(3)
Autres mouvements			-	27		27
Variation des dépréciations et amortissements		(586)	(586)		(247)	(247)
Effets des variations de change	3	(2)	2	6	(3)	3
Solde à la clôture	2 694	(1 192)	1 502	1 588	(1 033)	556

Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société.

La variation du droit d'utilisation constaté conformément à IFRS 16 est la suivante :

	Valeur brute		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Actif liés au droit d'utilisation au 1er janvier 2019	1 446		1 446
Acquisitions			
Cessions, mises au rebut			
Autres mouvements			
Variation des dépréciations et amortissements		(358)	(358)
Effets des variations de change			
Actif liés au droit d'utilisation au 31 décembre 2019	1 446	(358)	1 087

3.3 Actifs financiers non courants

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et cautionnements	68	64
Prêts	138	112
Total consolidé	207	176

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

3.4 Stocks

Le groupe MEDIAN ne compte plus de stocks depuis l'exercice clos au 31/12/2017.

3.5 Créances clients

Les créances clients s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Clients	4 207	2 319
<i>Dépréciation</i>	-270	-268
Total net consolidé	3 937	2 050

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2019, s'explique du fait :

- de délais de paiements accordés aux clients qui sont en général plus longs ;
- de nombreux contrats signés sur le second semestre pour lesquels d'importants acomptes n'ont pas encore été recouverts ;
- la hausse de l'activité sur l'exercice 2019.
- des créances considérées comme irrécouvrables sur l'exercice pour un montant de 270 K€.

La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2019 est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Euro	1 410	677
USD	1 379	1 642
RMB	1 418	0
Total consolidé	4 207	2 319

L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
Créances clients au 31 décembre 2019	4 207	1 640	881	545	1 141
Dépréciation au 31 décembre 2019	-270				-270
Total	3 937	1 640	881	545	871
	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
Créances clients au 31 décembre 2018	2 319	601	482	229	1 007
Dépréciation au 31 décembre 2018	-268				-268
Total	2 050	601	482	229	739

3.6 Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	141	94
Dépôts et cautionnement	0	19
Total consolidé	141	113

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 K€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus. Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 K€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 K€.

3.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Crédit d'impôt recherche	1 409	1 592
Charges constatées d'avance	625	437
Autres créances	665	392
Total consolidé	2 699	2 421

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2019 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2019.

La créance comptabilisée au 31 décembre 2018 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2018 et a été encaissée en juillet 2019.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

La hausse des autres créances s'explique principalement par :

- ✓ Des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 192 K€, liées aux différentes dépenses engagées pour l'obtention du financement de la banque européenne d'investissement cité dans les faits majeurs.
- ✓ La hausse des créances fiscales et sociales et principalement les créances de TVA.

3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts bancaires à terme	0	0
Disponibilités	7 615	12 739
Total consolidé	7 615	12 739

La décomposition du solde de trésorerie en euros et par devise au 31 décembre 2019 est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Euro	3 715	12 105
USD	2 093	604
GBP	0	24
HKD	5	5
RMB	1 801	0
Total consolidé	7 615	12 739

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7 615	12 739
Concours bancaires	0	0
Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie	7 615	12 739

3.9 Instruments financiers par catégorie

Classes d'actifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Évalués au coût amorti	Total au 31/12/2019
Actifs financiers non courants		207	207
Créances clients		3 937	3 937
Actifs financiers courants		141	141
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		2 074	2 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 615		7 615

Classes d'actifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Évalués au coût amorti	Total 31/12/2018
Actifs financiers non courants		176	176
Créances clients		2 050	2 050
Actifs financiers courants		113	113
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		1 984	1 984
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 739		12 739

Classes de passifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Passifs au coût amorti	Total au 31/12/2019
Dettes financières à long et moyen terme		844	844
Dettes financières à court terme		253	253
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		4 777	4 777
Passifs sur contrats		8 258	8 258

Classes de passifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Passifs au coût amorti	Total 31/12/2018
Dettes financières à long et moyen terme		0	0
Dettes financières à court terme		3	3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		3 423	3 423
Passifs sur contrats		4 702	4 702

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société est composé de 12 127 425 actions réparties entre :

- 12 104 224 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Aucun mouvement n'est intervenu sur l'exercice 2019.

3.10.2 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2019, l'impact de l'annulation de 22 458 actions propres, en diminution des réserves consolidées, s'élève à un montant de - 222 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.

3.10.3 Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites suivants :

Date de l'assemblée générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31/12/2018	Nombre d'instruments annulés / non souscrits sur 2019	Nombre de titres exercés sur 2019	Nombre d'instruments attribués sur 2019	Nombre d'instruments attribués sur 2019	Nombre d'instruments valides et non exercés	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par action	Augmentation de capital potentielle (nominal)
BSPCE													
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	30 000	30 000	-	-	-	0	0	6,50	0
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	402 582	402 582	-	-	-	0	0	4,20	0
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	46 450	26 450	-	-	-	20 000	4 000	6,50	200
TOTAL BSPCE	1 347 565		1 331 259		479 032	459 032	0	0	0	20 000	4 000		200
Stock options													
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	14/12/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	04/07/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		05/07/2012	34 000		11 000	11 000	-	-	-	-	-	10,00	-
		05/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970	3 970	-	-	-	-	-	10,00	-
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	10 000	-	-	-	-	-	10,60	-
		27/06/2019	94 516	26/06/2026	0	0	-	-	-	94 516	94 516	1,50	4 726
		27/06/2019	257 500	26/06/2026	0	0	-	-	-	257 500	257 500	1,50	12 875
		27/06/2019	33 000	26/06/2026	0	0	-	-	-	33 000	33 000	1,50	1 650
TOTAL Stock options	800 000		499 986		24 970	24 970	0	0	0	385 016	385 016		19 251
BSA													
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	1 888 890	-	-	-	-	1 888 890	944 442	9,00	47 222
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6 000
TOTAL BSA	2 432 222		2 422 222		2 088 890	0	0	0	0	2 088 890	1 144 442		57 222
TOTAL	4 579 787		4 253 467		2 592 892	484 002	0	0	0	2 493 906	1 533 458		76 673

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note **3.18**. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-option attribués aux salariés.

3.11 Engagements envers le personnel

3.11.1 Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en terme de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée.

La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour engagements envers le personnel	362	453

Variations des engagements provisionnés au bilan

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions à l'ouverture	453	432
<i>Coût (ou gain) des services rendus</i>	-33	48
<i>Coût d'intérêt</i>	7	6
Charges de l'exercice	-26	54
Prestations versées	0	0
Ecart actuariels (gains) / pertes	-65	-33
Provisions à la clôture	362	453

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,85%	1,60%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	0,50%
Agés de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Taux de charges sociales	46%	46%

Comme le préconise la norme IAS 19, les taux de turnovers ont été recalculés en fin d'exercice 2019 et se présentent ainsi :

Taux de Turnover	31/12/2019	31/12/2018
Moins de 25 ans	24,00%	16,00%
Entre 25 et 29 ans	24,00%	9,00%
Entre 30 et 34 ans	10,00%	5,00%
Entre 35 et 39 ans	11,00%	4,00%
Entre 40 et 44 ans	7,00%	3,00%
Entre 45 et 49 ans	6,00%	2,25%
Entre 50 et 54 ans	4,00%	1,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (0,85 % +/- 0,5%)	
Dette actuarielle au 31/12/2019 à 0,35 %	399
Dette actuarielle au 31/12/2019 à 0,85 %	362
Dette actuarielle au 31/12/2019 à 1,35 %	329
Duration estimée (années)	19

Au 31 décembre 2019, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 131 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de l'année 2020. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur l'exercice 2019.

3.11.2 Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2018 et 2019 est non significatif.

En chine, la filiale MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY contribue aussi à un régime de cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre de l'exercice 2019 est non significatif.

3.12 Provisions courantes

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions courantes	0	131

Les variations des soldes de provisions sur les exercices 2018 et 2019 s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	31/12/2019
Provision pour impôt - courant	0					0
Provisions pour litiges - courant	131		32	99		0
Total consolidé	131	0	32	99	0	0

La provision pour risque de l'exercice 2018 a été reprise sur l'exercice. Aucun risque n'a été identifié à la fin de l'exercice 2019.

3.13 Dettes financières long et court terme

Au 31 décembre 2019, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières à long terme (Passif non courant)	844	0
Dettes financières à court terme (Passif courant)	253	3
Dettes financières brute	1 097	3

La composition des passifs financiers à long terme sont les suivants :

<i>Composition des passifs financiers long terme</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs	844	0
Dettes financières brute	844	0

La composition des passifs financiers à court terme sont les suivants :

<i>Composition des passifs financiers court terme</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes liées au droit d'utilisation des actifs	251	0
Concours bancaires	2	3
Dettes financières brute	253	0

3.14 Impôts différés

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

<i>Origine des impôts différés</i>	31/12/2019	31/12/2018
- des charges temporairement non déductibles	0	0
- des déficits fiscaux reportables (2)	678	675
- des retraitements de consolidation suivants :		
. Retraites et pensions	91	113
. Provision intragroupe (1)	-1 111	-1 099
. Droit lié à l'utilisation des actifs	2	
Total Impôts différés passifs – net (3)	-341	-312

- (1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 446 K€ au 31 décembre 2019 (4 398 K€ au 31 décembre 2018).
- (2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 678 K€ (675 K€ au 31 décembre 2018) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Median Technologies investit depuis de nombreuses années dans des activités de recherche et de développement dans les domaines de l'imagerie médicale et cela de manière très importante. L'objectif est simple, permettre de faire évoluer la médecine de demain. Avec son projet iBiopsy, le groupe entend poursuivre ces prochaines années ses dépenses de manière conséquentes. De ce fait, le groupe n'entend pas à ce jour pouvoir revenir à l'équilibre dans les deux prochaines années, et ce malgré les résultats très positifs désormais réalisés par son activité iCRO, et les services lors d'essais cliniques réalisés par de grands groupes pharmaceutiques. Compte tenu de son historique de pertes récentes et de l'absence d'éléments probants justifiant l'utilisation des déficits fiscaux à court terme, le groupe n'a constaté aucun impôt différé supplémentaire au titre des pertes fiscales. Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2019 à un montant de 103 156 K€ (93 789 K€ au 31 décembre 2018).
- (3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - nets	31/12/2019	31/12/2018
A l'ouverture	-312	-347
(Charge) ou Produit d'impôt différé au compte de résultat	-13	44
(Charge) ou Produit d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	-16	-8
A la clôture	-341	-312

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont composés de la manière suivante :

	31/12/2019		31/12/2018	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
- des charges temporairement non déductibles				
- des déficits fiscaux reportables	4		-73	
- des retraitements de consolidation suivants :				
. Retraites et pensions	-6	-16	1	-8
. Provision intragroupe	-12		117	
. Droit lié à l'utilisation des actifs	2			
Total consolidé	-13	-16	44	-8

3.15 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes Fournisseurs	1 764	1 002
Dettes fiscales	232	12
Dettes sociales (1)	2 596	2 202
Dettes Fournisseurs d'immobilisations	0	20
Autres dettes	185	187
Total consolidé	4 777	3 423

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

(1) Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés.

3.16 Passifs sur contrats

Au 31 décembre 2019, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Avances reçues des clients	8 258	4 702
Produits constatés d'avance	4	30
Total consolidé	8 262	4 732

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ».

Ces avances s'imputent sur la facturation client à un rythme défini contractuellement avec le client. Sur quelques projets conclus sur l'année 2019, les avances ne s'imputeront qu'à la fin du contrat, sur les dernières factures.

Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique.

3.17 Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires par zone géographique et par nature de produits

	2019			2018		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	999	7 947	8 946	581	5 751	6 332
Ventes de Licences		5	5	0	7	7
Ventes de marchandises			0	1	0	1
Chiffre d'affaires par zone géographique	999	7 952	8 951	582	5 758	6 340

Les zones géographiques sont réparties par destination.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

	2019	2018	Variation
France	999	507	492
Hors UE	6 624	3 127	3 497
UK	661	1 240	-579
Autres exportations	667	1 466	-799
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 951	6 340	2 611

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2019 s'élève à 8 951 K€, contre 6 340 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 41,1 %. Cette hausse de l'activité sur 2019 s'explique principalement par le développement de l'activité **icRO** en Chine. La mise ne place de la structure chinoise a permis un accroissement significatif de la prise de commandes sur l'année 2019. L'activité iBiopsy® étant en phase d'investissement R&D pour de nouveaux produits et services et ne générant pas de revenus à ce stade.

A ce jour, le Groupe est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques. Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire

Au 31 Décembre 2019, le carnet de commandes de la société Median SA s'élève à 38,3 M€ en progression de 7,6 M€ par rapport au 30 Juin 2019 et de 14,6 M€ (soit + 61,6%) par rapport au carnet de commandes au 31 décembre 2018. Les affaires en Chine représentent 56% du carnet de commandes au 31 décembre 2019 contre 39,2% au 31 Décembre 2018.

Median a par ailleurs largement dépassé ses objectifs 2019 sur l'Europe et les Etats-Unis, grâce à une stratégie spécifique particulièrement payante de développement des ventes basé sur la récurrence des contrats.

3.18 Charges du personnel

Le détail des charges du personnel s'analyse comme suit :

Charges du personnel	Note	31/12/2019	31/12/2018
Salaires		6 992	9 489
Charges sociales		2 923	3 159
Crédit d'impôt recherche	3.7	-1 409	-1592
Paievements en actions	3.18.1	79	-675
Avantages envers le personnel	3.11.1	-33	48
Total Charges du personnel		8 551	10 430
Effectif moyen		87	103

La baisse de la masse salariale du Groupe, ainsi que des effectifs s'explique principalement par le plan de restructuration mené sur l'exercice 2018.

Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 4 698 K€ en 2019, contre 5 307 K€ en 2018.

3.18.1 Paiements fondés sur des actions

Les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- les programmes de stock-options ;
- les BSA et BSPCE.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2014 et 2015.

La charge de l'exercice correspond principalement à la charge du programme de Stock-options comme décrit dans la note 3.18.1.1..

3.18.1.1 Programme de Stock-options

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 Juin 2019, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 500.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « SO 2019 »).

Le conseil d'administration en date du 27 Juin 2019 a attribué 385 016 stock-options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2019-A	27/06/2019	Cadres supérieurs	94 516	0 années de service	7 ans
SO 2019-B	27/06/2019	Salariés et Cadre supérieur	257 500	4 années de service	7 ans
SO 2019-C	27/06/2019	Salariés	33 000	4 années de service	7 ans
Total des options			385 016		

La charge reconnue sur 2019 au titre de ces nouveaux plans de Stock option s'élève à 79 K€.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes pour la valorisation de la juste valeur de ces options ont été les suivantes :

	SO 2019-A	SO 2019-B	SO 2019-C
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	1,3	1,3	1,3
Prix d'exercice (Strike)	1,5	1,5	1,5
Volatilité attendue	40%	40%	40%
Maturité	7	7	7
Taux de rendement sans risque	1,14%	1,14%	1,14%
Taux de dividendes	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	0,5	0,5	0,5

La volatilité attendue a été estimée en prenant en compte la volatilité historique du prix des actions d'un panel de sociétés cotées comparables, notamment sur la période historique compatible avec le terme attendu.

Les mouvements d'instruments intervenus sur le premier semestre 2019 sont présentés en note **3.10.3**

3.19 Charges externes

	31/12/2019	31/12/2018
Sous-traitance	2 684	2 868
Locations et Charges locatives	541	955
Entretien et réparations	103	133
Primes d'assurance	55	69
Services extérieurs - divers	609	1 356
Personnel extérieur	170	617
Intermédiaires et honoraires	1 547	1 709
Publicité	173	234
Transport	34	35
Déplacement, missions & réceptions	780	1 144
Frais postaux & télécommunications	57	79
Services bancaires	76	81
Autres services - divers	12	29
Autres charges d'exploitation	597	586
Charges externes	7 436	9 895

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 436 K€ contre 9 895 K€ au 31 décembre 2018. Cette variation de charges de 2 459 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ La baisse des charges de sous-traitance de 184 K€ qui s'explique principalement par l'arrêt des prestations liées au CTMS ;
- ✓ La diminution des divers services extérieurs et principalement la baisse des charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 747 K€ ;
- ✓ La diminution du recours à du personnel intérimaire pour un montant de 447 K€ ;
- ✓ La diminution des frais de voyage et déplacements pour 364 K€ ;
- ✓ La diminution des locations et charges locatives pour 415 K€, notamment du fait de l'application de la norme IFRS 16 impactant un retraitement des loyers à hauteur de 369 K€.

3.20 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Indemnités de résiliation	0	487
Autres charges d'exploitation	53	10
Autres charges d'exploitation	53	497

Sur l'exercice précédent les indemnités de résiliation correspondaient à des indemnités payées à un fournisseur suite à la résiliation par anticipation d'un contrat à durée déterminée.

3.21 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et charges financières assimilés		0
Perte des placements	-7	-6
Coût de l'endettement financier net	-7	-6
Pertes de change	-21	-11
Autres charges financières	-18	0
Autres charges financières	-39	-11
Gains de change	23	52
Autres produits financiers	19	34
Autres produits financiers	42	86
Résultat financier net	-4	70

3.22 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible - France	0	0
Impôt exigible - Etranger	-4	5
Impôt différé - net	-13	-44
Total consolidé	-17	-39

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

	2019	2018
Résultat avant impôt	-7 967	-15 323
Taux d'impôt applicable en France à la Société	31,00%	33,33%
Produit d'impôt théorique	-2 470	-5 108
Effet d'impôt sur :		
Autres produits non imposables (CIR - CICE)	-470	-546
Impact des déficits reportables non activés	3 122	5 834
Autres différences temporelles	-166	-141
Charge d'impôt effective	17	39

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 105 875 K€ au 31 décembre 2019. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2018 s'élevait à 96 487 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 25 789 K€ (23 447 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en notes 2.2. et 3.14.

3.23 Résultat par action

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net en milliers d'euros	-7 984	-15 284
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	12 104 224	12 104 224
Titres d'autocontrôle	-22 458	-49 634
Total actions	12 081 766	12 054 590
Résultat net par action (en euros)	-0,66	-1,27
Nombre d'actions potentielles	13 615 224	13 319 811

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note **3.10.3**. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Options,...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.24 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de sa filiale MEDIAN Technologies Inc. pour l'US\$ à l'euro et MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY du RMB à l'euro.

Il est donc principalement exposé à la variation des taux de change US\$/€ et RMB/€. Afin d'en limiter l'impact de la variabilité de l'USD, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Pour le RMB, la société entend dès que possible donner une autonomie complète à sa filiale chinoise afin de limiter au maximum son exposition vis-à-vis de la monnaie chinoise.

Au 31 décembre 2019, la société compte 14 salariés, répartis sur l'ensemble des fonctions nécessaires aux activités iCRO du Groupe.

Sur 2020, les recrutements continueront afin que l'ensemble des services soient prochainement réalisés par nos équipes chinoises dédiées pour les projets chinois.

L'ensemble des nouveaux projets signés en Chine, seront contractualisés avec la société Median Medical Technology (Shanghai) co., ltd.

Risque de taux

Au 31 décembre 2019, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro.

Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défaillants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière.

La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics.

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Compte tenu d'une trésorerie disponible consolidée s'élevant à 7,6 M€ au 31 décembre 2019, de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche 2019 pour 1,4 M€ et de la signature avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un accord de financement d'un montant de 35 M€ (dont le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au premier semestre 2020), la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 prochains mois postérieurs à la date de clôture. A noter également que, dans les 15 mois suivant le décaissement de la première tranche, le Groupe devra fournir à la Banque Européenne d'investissement la preuve qu'une ou plusieurs augmentations de capital ont été réalisées en faveur de la société. Dans le cas où la condition précédente ne serait pas satisfaite, plusieurs cas pourront se présenter :

- ✓ *Augmentations de Capital de moins de 10 millions d'euros :*

La Banque Européenne d'investissement pourra annuler la portion non décaissée de la tranche A et /ou demander le remboursement anticipé du prêt en cours ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants courus ou en cours.

✓ *Augmentations de Capital comprises entre 10 et 15 millions d'euros :*

Le taux d'intérêt P1K applicable à la tranche A sera augmenté à 8% et les intérêts seront dus rétroactivement comme si celui-ci avait été de 8% à la date de décaissement et cela jusqu'à ce que les augmentations de capital atteignent le montant de 15 000 000 €. (Le taux actuellement applicable est de 6%).

Le Groupe est confiant en sa capacité à augmenter son capital, notamment par le biais de levée de fonds sur les marchés. Ce type d'opération a déjà été réalisée avec succès dans le passé.

Le Groupe considère ainsi disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture.

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes consolidés au 31 décembre 2019 selon le principe de continuité d'exploitation du Groupe pour les 12 prochains mois.

3.25 Engagements hors bilan et autres passifs éventuels

3.25.1 Actifs et passifs éventuels

Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2019 :

- ✓ Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2019).
- ✓ 45 000 \$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 000 \$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 000 \$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- ✓ Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2019. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

Signature du contrat de prêt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le 18 Décembre 2019, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 millions d'euros, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, va permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® sur les prochaines années.

Tranche A : 15 millions d'euros

Tranche B : 10 millions d'euros

Tranche C : 10 millions d'euros

Median a sollicité le versement de la première tranche de 15 millions d'euros au début du mois d'Avril 2020. Le contrat prévoit ensuite la libération des deuxième et troisième tranches (de 10 millions d'euros chacune) dans les années à venir, à la discrétion de Median Technologies,

sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables définies dans le contrat de financement.

Le remboursement de ce financement interviendra, en une seule fois, au terme d'une période de 5 ans à compter du versement de la tranche concernée. Ce contrat de financement est assorti du paiement d'intérêts et de frais divers et également d'une garantie consentie par la société Median Technologies Inc. (filiale américaine de Median Technologies).

Selon les termes du contrat d'émission des bons de souscription d'actions, Median Technologies procédera à l'émission de 800 000 bons de souscription d'actions au profit de la BEI lors du versement de la première tranche, et, le cas échéant, à l'émission de 300 000 bons de souscription d'actions complémentaires lors de la libération de la deuxième tranche à un prix de souscription de 0,01 euro. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions sera déterminé en fonction du prix d'une ou plusieurs levée(s) de fonds d'au moins 15 millions d'euros réalisée dans les 15 mois après la date de la souscription auquel s'appliquera une décote croissante en fonction du temps, avec un minimum de 2 Euros à compter du 16ème mois. La durée de vie de ces bons de souscription d'actions est de 15 ans.

Le contrat d'émission des bons de souscription d'actions inclut une clause d'ajustement de parité d'exercice qui pourrait s'appliquer, sous certaines conditions, en cas d'augmentation de capital. La BEI aura la possibilité, sous certaines conditions, de solliciter de Median Technologies le rachat de ses bons de souscription d'actions pour un montant maximum de 50 millions d'euros et, au-delà de trouver un acquéreur et de payer des intérêts sur le prix des bons de souscription d'actions restants. Le total de ces bons de souscription d'actions (pour les deux tranches) pourrait représenter jusqu'à 7,44 % du capital social pleinement dilué.

3.26 Opérations avec des parties liées

3.26.1 Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société.

Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	696	1410
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	324	236
Paiements fondés sur les actions	45	276
Engagements de retraite	0	0
Jetons de présence	100	150
Total	1 165	2071

3.26.2 Autres opérations avec les principaux dirigeants

Sur 2018, un contrat de consulting Agreement a été conclu avec Oran MUDUROGLU, administrateur de la société. Le contrat a été conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 2018 avec tacite reconduction. Le montant de ce contrat annuel s'élève à \$182 K. Au 31 décembre 2019, le montant dans les comptes s'élève à 138 K€.

Le contrat de consulting qui existait avec un des autres administrateurs de la société, Kapil DHINGRA a également été réactualisé au 1er Juin 2018. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Le montant de ce contrat annuel s'élève à 182 K€. Au 31 décembre 2019 le montant dans les comptes au titre de ce contrat s'élève à 81 K€.

Le groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

3.27 Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau

Le montant des honoraires du cabinet PWC figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2019 se décompose ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
- Emetteur	133	138
- Filiales intégrées globalement		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		
- Emetteur	8	10
- Filiales intégrées globalement		
Sous-total	141	148
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
- Juridique, fiscal et social		
- Autres		
Sous-total	0	0
Total	141	148

3.28 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018.

Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2019.

3.29 Événements postérieurs à la clôture

Anticipant les mesures de confinement prises par le Gouvernement français le 17 Mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, le Groupe Median Technologies a mis tous ses collaborateurs en télétravail dès le lundi 16 Mars matin en France.

De ce fait, l'ensemble des salariés de Median et de ses différentes sociétés partout dans le monde est depuis cette date en télétravail, les équipes aux Etats Unis et en Chine étant de façon usuelle en télétravail.

Le Groupe est prêt à affronter les défis qu'implique et va impliquer le Covid-19 :

- Depuis de nombreuses années, Median Technologies opère au travers des infrastructures robustes sur le cloud qui sont utilisées quotidiennement pour délivrer les services d'imagerie (iCRO) à ses clients et partenaires à travers le monde. Le plan de continuité des activités de Median Technologies est en place et fonctionne sans interruption depuis le 16 Mars 2020. Le Groupe continue à délivrer ses services et ses opérations d'imagerie comme d'habitude.
- Pour l'activité iCRO de Median, les chefs de projet, les responsables de sites investigateurs, les responsables des images, l'équipe qualité et les responsables de compte restent opérationnels et disponibles, de la même façon qu'ils le sont dans des conditions normales.
- Les activités de recherche et développement liées à la Business Unit iBiopsy® continuent de se dérouler de façon nominale grâce aux infrastructures de développement mises en place depuis de nombreux mois et utilisées de façon journalière en temps normal.
- Enfin l'ensemble des équipes support (IT, administration, ressources humaines, services financiers, communication et marketing, service juridique) continue d'assurer le meilleur service possible aux deux business units du groupe.

Ainsi que prévu dès fin 2019, le Groupe a demandé le déblocage de la première tranche de son emprunt contractualisé fin 2019 auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Le montant de cette première tranche s'élève à 15 M€, sur le total du prêt de 35 M€.

En parallèle, l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement français pendant cette période sont étudiées par les services financiers du Groupe afin d'assurer la continuité du groupe dans les meilleures conditions possibles.

A ce jour, le groupe Median ne peut prématurément pas évaluer les impacts financiers que peut avoir cette crise sur ses activités. Cependant, compte tenu de la situation, le groupe revoit ses objectifs de revenus à la baisse pour l'année 2020, mais entend poursuivre sa croissance entamée il y a presque deux ans maintenant.

Le groupe a d'ores et déjà mis en place une politique d'embauche beaucoup plus stricte afin de s'adapter au mieux à l'évolution de la crise sur ces prochains mois et faire face à l'accroissement prévu de son chiffre d'affaires.

En ce qui concerne la prise de commande futures le groupe reste également prudent, même sur les chiffres obtenus sur le premier trimestre de l'année 2020 restent en ligne avec ceux fixés en fin d'année dernière.

Median Technologies SA

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2019**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019**



Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Actionnaires
Median Technologies SA
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 226 769 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social: 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux: Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Median Technologies SA

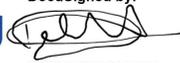
Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Page 2

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Marseille, le 14 avril 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

23EE419BB3264EB...

14-04-2020 | 13:59 CEST

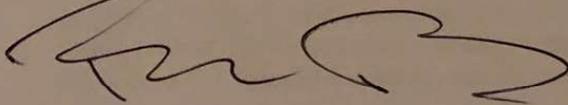
Céline Gianni Darnet
Associée

MEDIAN TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 606.371,25 euros
RCS Grasse N° 443 676 309

ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné Mr Fredrik BRAG, Directeur Général de Median Technologies certifie que le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à la somme d'un-million-deux-cent-vingt-six-mille-et-sept-cent-soixante-neuf-euros (1 226 769 €).

Fait à Valbonne
Le 03/04/2020



Fredrik BRAG
Directeur Général